Les principales bévues des vignerons aux environs de Paris et par-tout, ou avis très important a tous les propriétaires des vignes ... / par M. Maupin.

Contributors

Maupin, active 1779-1782. University of Leeds. Library

Publication/Creation

A Paris : chez Musier; Gobreau, 1782.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/nj24vbne

Provider

Leeds University Archive

License and attribution

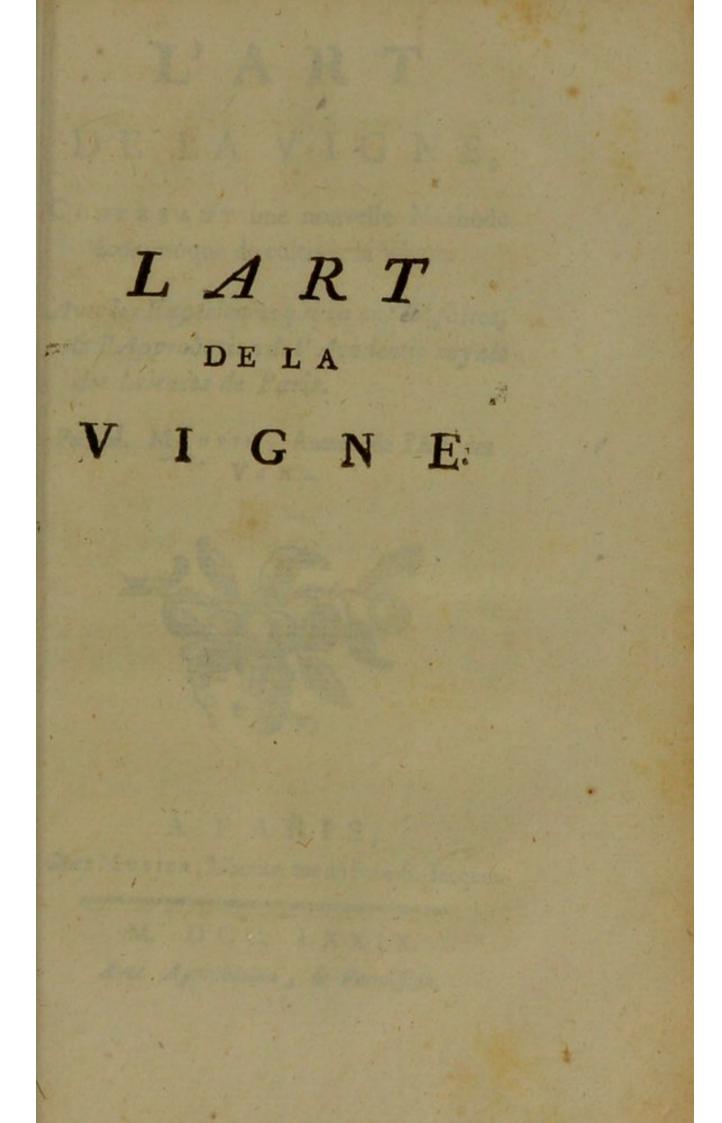
This material has been provided by This material has been provided by The University of Leeds Library. The original may be consulted at The University of Leeds Library. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under

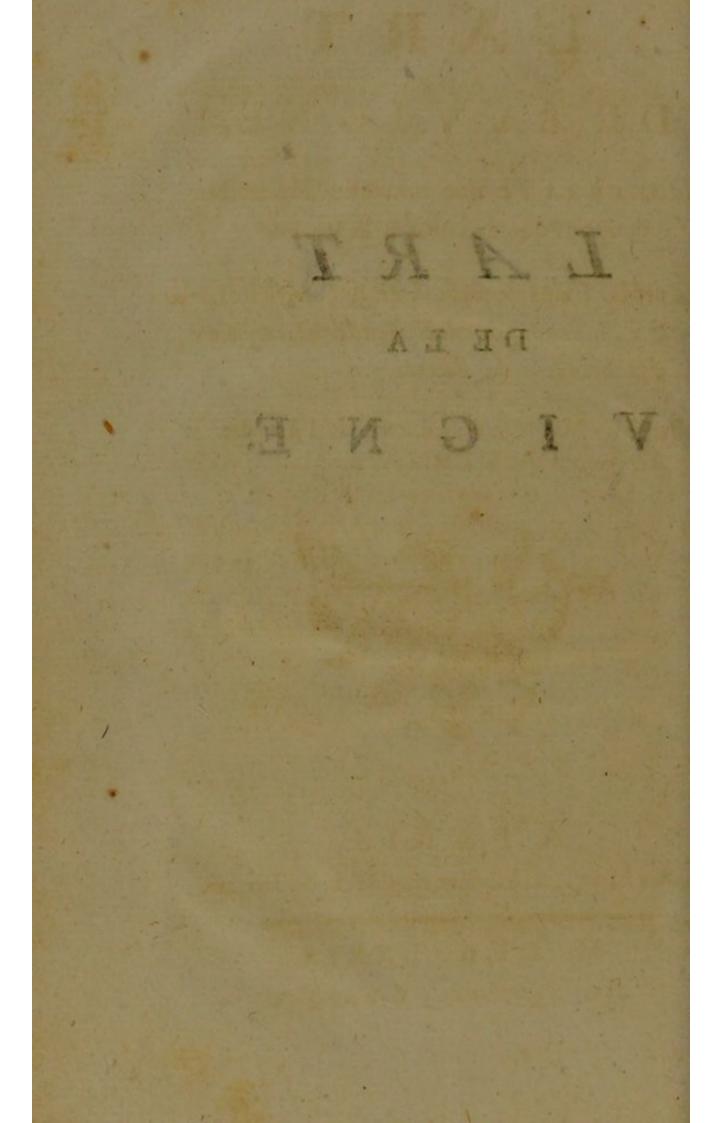
copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org





L'ART

DE LA VIGNE,

CONTENANT une nouvelle Méthode économique de cultiver la Vigne.

Avec les Expériences qui en ont été faites, & l'Approbation de l'Académie royale des Sciences de Paris.

Par M. MAUPIN, Auteur de l'Art des VINS.



A P A R I S, Chez Musser, Libraire, rue du Foin-S.-Jacques.

> M. DCC. LXXIX. Avec Approbation, & Permission.

TART LAVIGNE, DE CONTRNANT une nouvelle Methode éconsimi que de cultiver la Vigne. d varies Fixes ieneas qui en ont été faites, . C l'Approvation de l'Académie royale des Sciences de Paris. Par M. MAUPIN, Antine de l'Are des V 1 21. 3. APARIS, Thez Mostan, Libraire, medu Foin-S.-Jacques. M. DCC. LXXIX. Avec Approbation , & Familton.

AVIS DE L'AUTEUR.

L'XALTER fes talents, c'est se louer, & je sçais qu'il est très-dangereux de se louer; mais on verra que j'y suis forcé, & c'est pourquoi, puisqu'il le faut, je ne craindrai point de dire que mes découvertes sont de grandes découvertes, qu'il n'y en a aucune qui, pour l'utilité, puisse leur être comparée, & que j'ai rendu, quand on le voudra, le plus grand service, & le service le plus perpétuel qu'il soit possible à un simple Citoyen de rendre à son pays & à toute l'humanité.

Je ne m'en tiens pas à le dire, je l'affirme. Il s'en faut bien que je me flatte d'avoir, comme on dit, dans ma manche, toutes les Académies, les Sociétés d'Agriculture, & MM. les Journalistes; & cependant j'ose mettre en avant qu'aucun de ces Corps ne démentira publiquement l'affertion que je viens d'avancer.

Je vais plus loin encore, je les prie, & en particulier, MM. les Journalistes, ceux qui pourroient être le moins bien disposés pour moi, comme ceux qui le sont le plus, de vouloir bien parler d'une maniere positive, pour ou contre mes découvertes ; je veux dire, pour ou contre leur folidité, leur efficacité & leur utilité. Toute la grace que je leur demande, c'est de me permettre de me défendre dans le même champ où ils m'auroient attaqué.

Si on me demande maintenant ce qui peut me porter à montrer tant de confiance, & à prendre une voie aussi extraordinaire; le voici:

C'est qu'il y a près de vingt ans que j'ai trouvé l'art de cultiver la Vigne, à beaucoup moins de frais, & d'en augmenter considérablement le rapport, & que cet art si nécessaire est demeuré inutile.

C'est que j'ai trouvé l'art d'améliorer, & furtout de conferver la plus précieuse de nos récoltes dans les années où, comme celle-ci, il est le plus difficile de la conferver, & que sur peut-être un million d'hommes qui pourroient en faire usage & en profiter, il n'y en a pas plus de trois ou quatre mille qui en profitent.

C'est enfin que j'ai trouvé, il y a plus de douze ans, un moyen sûr, facile & supérieurement économique pour multiplier & tiercer au moins la quantité des grains, des troupeaux, des bestiaux, & de toutes les productions de toute espece; & que ce moyen, si propre à enrichir l'Etat, à diminuer les dépenses les plus nécessaires du Souverain, à soulager les peuples, à prévenir la faim

DE L'AUTEUR.

& les difettes, est totalement resté dans l'oubli, malgré les efforts que j'ai faits pour l'en retirer, en le publiant de nouveau dans la seule Richesse du Peuple, ou moyen de faire baisser le prix de toutes les subsistances.

Voilà les motifs de ma réclamation : je fuis Auteur & Citoyen, & en cette double qualité, il ne m'est pas permis de supporter plus long-temps l'obscurité absolue ou relative de mes découvertes, ni de voir de sang froid & dans l'inaction, toutes les pertes nationales que cause leur non-usage.

Je ne calculerai point ici ces pertes ; mais j'oferai dire que depuis dix ans, elles montent à plusieurs milliards, ou mes découvertes ne seroient qu'une chimere.

Mais on ne dira surement pas que ma nouvelle méthode de cultiver la Vigne n'est qu'une chimere, le contraire est trop bien prouvé.

On dira encore moins que l'art des Vins en foit une.

Il n'y auroit donc que le fystême de la feule Richesse du Peuple, ou plutôt le plan que j'y ai exposé, sur lequel on pourroit élever des doutes, ou si l'on veut, des difficultés; mais je me flatte que quand il sera question, non pas de parler, mais d'écrire, on voudra bien y regarder à deux fois (a). On ne pourroit attaquer ce plan fans renverfer en même temps les principes les plus connus & les plus fondamentaux de l'Agriculture; & des hommes aussi éclairés que fages ne l'entreprendront sûrement pas. Loin de cela, j'espere qu'animés du bien public, comme ils le sont, ils voudront bien désormais joindre publiquement leurs efforts aux miens pour faire triompher les vrais principes & détruire les abus qui y sont contraires.

Mais, pourroit-on me dire, fi vos découvertes font réelles & d'une aussi grande importance, comment se peut-il que depuis si long-temps que

(a) Il m'est revenu que quelques personnes prétendoient que la bonne culture & les fumiers ne pourroient pas doubler le rapport des terres; si ces personnes entendent parler des terres communes ou mal tenues, c'est-à-dire, de *la beaucoup plus grande partie de nos terres*, la proposition seule est révoltante.

D'autres prétendent qu'il y a des terres qu'il seroit dangereux de trop fumer, mais ce sentiment est faux & démontré faux, au moins à l'égard de toutes les terres qui rapportent moins que dix ou douze septiers par arpent, & à plus forte raison, à l'égard de celles qui rapportent beaucoup moins, comme 4, 5, ou 6 septiers : je suis prêt à citer mes preuves quand on me les demandera.

DE L'AUTEUR.

vous les avez publiées, elles foient encore incultes, & qu'elles ayent fait fi peu de fenfation ? Il y en a plufieurs caufes, & je n'en expoferai aucune : je les dirai quand il le faudra, mais ceci n'eft qu'un avis, & je voudrois, s'il étoit poffible, ne bleffer ni n'inculper perfonne, à moins que je n'y fuffe abfolument forcé; mais je peux dire que l'indocilité des cultivateurs n'eft point une de ces caufes, car ni 'eux, ni d'autres n'ont été mis en demeure; & ce n'eft que parce qu'ils n'y ont pas été mis, que je prends le parti d'adreffer ma fupplique aux Corps Académiques & aux hommes de Lettres qui peuvent les difpofer, leur notifier & leur faire goûter mes découvertes.

La plus ancienne est ma méthode de cultiver la Vigne. Je l'ai publiée au commencement de 1763; & dès la fin de 1763, je l'avois perfectionnée dans un point très-important; mais, par la plus étrange fatalité, depuis ce temps jusqu'à présent, je n'avois pu en donner une nouvelle édition.

Celle que je donne aujourd'hui est beaucoup plus parfaite & plus étendue que la premiere. Elle est pourtant beaucoup moins volumineuse que celle que j'avois proposée dans la premiere leçon du Cours de Chymie. Mon dessein étoit alors d'approfondir la culture d'une grande partie des Vignobles, d'en montrer les vices, d'aller au devant d'une grande partie des objections, & de difcuter fucceffivement celles qui auroient pu m'être adreffées ; mais la forme que j'avois adoptée ne m'ayant pas paru goûtée du public, j'y ai renoncé, & j'en fuis revenu à l'Ouvrage que j'avois compofé plus d'une année auparavant, c'eft celui que je donne. J'y approfondis les parties principales de la culture de la Vigne, & je me fuis borné en quelque forte à jetter un coup d'œil fur les autres parties moins importantes ou plus fmples, de maniere pourtant, qu'en réuniffant le tout, la culture ait toute la perfection qu'elle peut avoir : on en jugera par l'Ouvrage même.

J'y ai traité à fond de la taille de la Vigne, j'en ai établi tous les principes; mais ces principes, n'étant qu'un alfemblage de raifonnemens & de combinaifons, ils demandent à être médités avec la plus férieuse attention; cela est d'autant plus nécessaire, que la plantation & l'opération de l'écartement une fois faites, le fort de la Vigne dépend presque uniquement de l'industrie & de l'économie de la taille.

Avant de terminer cet article, je crois devoir remarquer que la nouvelle méthode dont il s'agit ici, pourroit, tant en économie de frais de culture, qu'en augmentation de sapport,

DE L'AUTEUR.

produire aux pays de Vignobles, & à l'Etat, de soixante à cent millions de bénéfice par année : on peut choisir, mais on ne niera pas.

Je donnerai le Cours complet de Chymie économique - Pratique, fur la manipulation & la fermentation des Vins, tel que je l'ai annoncé dans la premiere leçon que j'ai donnée, & dans le Profpectus que j'ai publié depuis. Comme l'Ouvrage fera affez volumineux, je l'ai propofé par foufcription, moyennant neuf livres, chez Musier, Libraire; je le publierai au mois de Juillet de l'année prochaine; j'y donnerai la defcription de la nouvelle fouloire que j'avois annoncée dans ma premiere leçon, & que j'ai éprouvée cette année, fans le moindre inconvénient & avec les plus grands avantages.

J'obferverai, à l'occafion de cet Ouvrage, qu'une des principales propriétés de mes procédés pour la façon des Vins, & qui, d'ailleurs a été juridiquement conftatée, est de faire, ou plutôt ou plus tard, de bons Vins avec les plus mauvais raisins, les raisins les plus verds, & au furplus de prolonger beaucoup la durée de tous les vins, de les rendre plus falubres & infiniment plus commerçables; cela est attesté dans tous les Vignobles, & il y a dans un Royaume comme la France, trois, quatre ou cinq mille perfonnes au plus, qui font usage de ces procédés !

Par le même Prospectus dont j'ai déja parlé, j'ai proposé par souscription la seule Richesse du Peuple, avec un nouveau Plan de culture pour les grains, & des additions très-considérables : le prix de la souscription est de six livres, & on souscrit chez Musier.

J'avois annoncé cet Ouvrage pour le mois de Mars prochain; mais j'ai déclaré en même tems que je ne le donnerois que sur le vœu exprès des Corps Municipaux, ou plutôt de toutes les Provinces, & j'en ai exposé les raisons.

Il m'a été dit qu'il s'étoit préfenté quelques perfonnes à deffein de foufcrire, & qu'elles s'étoient retirées fort mécontentes de ce qu'on n'avoit pas voulu prendre leur argent : j'en fuis affurément auffi mécontent qu'elles ; mais fi elles veulent bien y regarder de près , elles verront que ce n'est pas ma faute, & qu'il est nécessaire que la condition foit remplie avant qu'on puisserevoir leur soufcription.

Alors je publierai mon nouveau Plan pour toutes les terres à grain en général, mais particuliérement pour les terres mauvaises & les médiocres.

viij

DE L'AUTEUR.

Ce Plan est tout aussi simple, tout aussi commode & encore plus économique que celui que j'ai déja publié dans la premiere édition de la seule Richesse du Peuple (a).

Dans ce premier Plan, avec le double d'engrais, & généralement un labour de plus, un arpent de terre produiroit autant que deux dans la maniere ordinaire ; ainfi, économie d'un arpent fur deux, économie des labours, & économie d'un feptier ou environ de femence fur deux. Ces avantages en grand peuvent à peine fe calculer.

Cependant ils font plus grands encore dans le nouveau Plan. Plus grande économie fur l'emploi des terres, plus grande économie fur les labours, & en outre économie fur l'autre Plan, de la moitié des fumiers; enforte qu'avec la même quantité d'engrais qu'on emploie actuellement pour fumer un arpent des terres dont est queftion, on recueilleroit le double de ce qu'on y recueille préfentement, c'est-à-dire, six septiers au lieu de trois; huit au lieu de quatre, & même dix au lieu de cinq.

J'ofe demander après cela, s'il est quelques

(a) Qui se trouve chez Musier, Libraire, rue du Foin, & Gobreau, Libraire, Quai des Augustins, près la rue Sît-le-cœur. découvertes qui puissent être comparées aux miennes.

J'avoue que cette découverte doit patoître incroyable, mais pourtant elle est certaine. Je la garantis, & depuis vingt ans que j'éctis, on ne m'a jamais démenti sur aucun fait.

Quelque chose, à mon avis, de plus incroyable encore que cette découverte, & que les fuccès sur la foi desquels je la garantis, ce seroit que j'eusse annoncé dans mon Prospectus un phénomene aussi extraordinaire, & apparemment le plus intéressant pour toute l'humanité, & qu'à l'exception peut - être d'un très petit nombre de perfonnes, il n'en eût pas été plus fait mention, ni plus parle que si j'avois annoncé que j'ai bien ou mal passé la nuit. Un pareil silence dans des temps où tous les papiers publics, où toutes les bouches ne parlent que de bienfaisance, que d'humanité, que d'établisfemens, & de vues populaires, un pareil filence, dis-je, sur le système le plus bienfaisant & le plus populaire, ne paroîtroit pas possible, & pourtant il l'eft.

Au refte, quelque droit que femblent me donner à la confiance publique, les fuccès multipliés que j'ai eus dans d'autres parties, on va voir que je fuis bien loin de prétendre en abufer.

DE L'AUTEUR.

J'ai avancé dans mon Prospectus, qu'on pouvoit fertiliser les plus mauvaises terres, celles même de la Champagne pouilleuse, & qu'on pouvoit, à moins de frais qu'à présent, dans les terres cultivées à la maniere ordinaire, faire venir, dans ces mauvaises terres, d'aussi beau bled que dans la plaine de Louvres. Tout le monde, je crois, conviendra que ce ne servit pas un petit avantage.

J'ai été plus loin, & j'ai témoigné que je ne demandois pas mieux que d'en faire la preuve. Je l'offre encore, & je fuis prêt, quand il plaira au Gouvernement, à prouver fous fes yeux & ceux de tout Paris, la vérité de tout ce que j'ai avancé. S'il est possible de faire plus, qu'on me le dife; & puisqu'il s'agit ici des plus grands intérêts publics, je consens à le faire.

Les personnes qui désireroient avoir une connoissance plus particuliere de mon Prospectus, peuvent le demander chez J. B. G. MUSIER, Libraire, rue du Foin Saint-Jacques, qui le leur donnera.

MM. les Souscripteurs pour l'Art de la Vigne, sont priés de vouloir bien faire retirer leurs Exemplaires chez le même Libraire.

DISCOURS

Fautes à corriger.

DE L'AUTEUR

J'ai avancé dans mon Profrechus, du'on pou-

xij

6.2.72.5 S

PAGE 49, lig. ;, lisez, ou même l'année d'après, au lieu de, ou même de l'année d'après.

Pag. 46, lig. 11, lisez, lorsque la végétation se renouvelle, au lieu de, la végétation se renouvelle.

Pag. 47, lig. 3, lisez, dans tous les autres, au lieu de, dans toutes les autres.

Pag. 50, lig. 15, lisez, les deux autres rangs seront aussi posés & étendus de maniere.

Pag. 58, deuxieme lig. du quarrieme Chap. lifez, celui qui se leve, & non, celui qui s'éleve.

Je l'office encore , & je l'un pret, quand if planta

cour de toui Paris, la vériez de tout ce que l'ai

avance. Sid off pollible deraite plus, qu'on me le

dife ; de multipail s'arie ici des plus grands inté-

Les perfonnes qui el remainte avair une cou-

nothance plus particulare de man Profesilas .

Estraire, sue de Foin Saint-Jacques, qui le leur.

fone pries de availair bien faire retirer leurs Exem-

peuveat to domandar, hay J. B. G. Murs

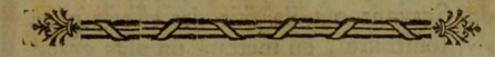
Made. Ics Soufcripteurs pour l'Art de la

domacrat. The provide a the standard

plaires chez le même Libraire.

an Conversionent of prosever fous for your

DISCOURS



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

A l'exception de plusieurs pays de Vignobles, que les circonstances seules paroisfent avoir déterminés en faveur de l'écartement des ceps, dans tous les autres la Vigne est très-serrée, & les ceps fort proches.

La diffance varie pourtant fuivant les lieux ; mais cette variété n'est que dans le plus ou le moins de proximité, & rentre toujours dans l'ordre du rapprochement des ceps.

Qu'on parcoure les trois quarts & demi des Vignobles du Royaume, on y verra que par-tout en général, les pieds de Vignes font près-à-près, un peu plus, un peu moins ; enforte que relativement à la diftribution des Vignes, le rapprochement des ceps eft devenu en France la regle générale de tous les pays de Vignobles. Ce ne font pas feulement les Vignerons qui la fuivent, ou les hommes peu inftruits, ce font ceux mêmes qui le font le plus. En vain quelques particuliers, & même des Sçavans ont-ils fait des efforts pour s'y fouftraire, en mettant un plus grand espacement dans leurs Vignes; leurs efforts n'ont servi, par leur peu de succès, qu'à confirmer davantage la loi commune, dont ils vouloient s'affranchir, & à en démontrer, ce semble, la fagesse & la folidité; aussi quelques-uns de ces Sçavans, loin d'être les détracteurs de l'usage qu'ils avoient voulu abandonner, en sont-ils devenus, au moins suivant ce qui m'a été rapporté dans le temps, les apologistes & les zélés défenseurs.

Rien donc, à en juger par l'ulage général & les impuissantes épreuves dont je viens de faire mention, rien de plus sûr, de mieux vu, & de plus avantageux que le rapprochement des ceps; tout dépose en fa faveur; & cependant, dans le vrai, rien de moins bien démontré, ou pour mieux dire, rien de moins bien vu & de plus préjudiciable que cet ulage.

Il est abusif dans tous les points, il ruine les Cultivateurs en avances superflues, & diminue confidérablement leurs récoltes; il appauvrit toutes les autres parties de l'agriculture par les fumiers qu'il exige, & qu'en écartant la Vigne on pourroit supprimer à cette derniere augrand avantage des moissons. Quelque vrai que soit tout ce que je viens d'annoncer, on aura peine, fans doute, à le croire; mais pourtant on ne peut le nier sans attaquer les principes & les faits, & particuliérement l'expérience faite pendant neuf années consécutives, par un Magistrat, dont sûrement le témoignage ne peut être susse.

Mais, me dira-t-on, peut-être, car que ne dit-on pas ? s'il eft vrai que vous ayez réuffi, pourquoi tant d'autres, & notamment M. D.... qui ont fait la tentative avant vous, n'ont-ils pas réuffi comme vous ? En voici la raison, c'est que M. D.... & tous les autres ont pris un chemin & que j'en ai pris un autre. C'est que tous ces Scavans ou Agronômes ont scu tout au plus écarter, & que non-seulement j'ai sçu écarter & combiner mon écartement (ce que M. D entr'autres, n'avoit pas sçu) mais encore que j'ai sçu le conduire ; c'est que mes connoissances ne se bornent pas seulement à écarter la Vigne, & à la bien écarter, mais à la bien gouverner dans tous les points, & surtout à la bien tailler relativement à l'écartement, comme à toutes les autres circonstances.

Si je n'avois sçu qu'écarter, & même

bien écarter, ce qui pourtant auroit été une découverte, j'aurois fort bien pu ne pas réuffir; mais comme fans fçavoir, il y a 20 ans, tout ce que j'ai appris depuis, j'en fçavois dès-lors affez pour n'avoir pas befoin du confeil de mon voifin, encore plus ignorant que moi, l'écartement m'a réuffi, & fur mes Vignes, & fur celles du Magiftrat dont j'ai parlé. Il m'a beaucoup plus réuffi dans cette feconde expérience que dans la premiere, parce que dans celle-là, l'opération de l'écartement a été beaucoup mieux exécutée que dans l'autre.

Cette feconde expérience, comme on le verra, a eu un très-grand fuccès, puifque fans fumiers, fans provins, & avec les deux tiers moins de ceps, la Vigne a donné un cinquieme de plus; ce fuccès auroit été encore plus complet, fi toutes les opérations de la culture avoient été mieux exécutées.

Il faut pourtant avouer que dans les premieres années, la Vigne a été bien taillée d'après les principes que j'en avois donnés aux Vignerons, & que même ils ont continué, par la fuite, de la tailler de la même maniere.

Je dois dire encore que cette maniere est la plus avantageuse, & celle qui convient le mieux à l'écartement ; mais comme ces Vignerons l'ont appliqué à tort & à travers , fans la combiner avec la force & l'état *aduel* de leur Vigne, & qu'ainfi que je m'en fuis convaincu à la fin de 1772, c'eft-à-dire , au bout de neuf années , ils avoient chargé un très-grand nombre de ceps de beaucoup plus de tailles qu'ils n'en devoient porter , ils ont énervé la Vigne, & en ont diminué le produit , tant par cette faute , que par celles qu'ils n'auront pas , fans doute , manqué de faire dans les autres parties de la culture.

Car quelqu'important & quelque favorable que soit l'écartement, il feroit ridicule de penser qu'il ne faut que lui pour réuffir : il est nécessaire, fans doute, & très-nécessaire ; mais toutes les autres opérations le sont aussi, & la maniere de tailler l'est au moins autant, autrement ce ne feroit pas la peine de faire un livre, il n'y auroit qu'un mot à dire : ÉCARTEZ, & ce mot, comme on voit, ne demande pas un volume.

Je fens bien, moi, qu'à s'en tenir même à l'écartement, ce mot ne fuffiroit pas, & qu'on pourroit me répondre, ce n'est pas asse de nous dire d'écarter, il faut encore nous apprendre comment, & dans quelle

DISCOURS

proportion il faut écarter, de quelle maniere il faut s'y prendre pour procéder à cet écartement dans les Vignes qui font toutes faites, & comment il faut planter les Vignes qui font à faire ? je fens encore qu'on pourroit me demander tous les autres documents que je donne, fi je ne les donnois pas ; mais en les donnant, je doute fort, & mon doute n'eft que trop fondé, que le Public s'apperçût que je les lui donne, fi je ne l'en avertiffois. Il ne verroit qu'un écartement quelconque, fans même en remarquer la combinaifon, & à plus forte raifon, tout le refte.

Il en arriveroit comme des raifins bouillants ; nombre de perfonnes femblent ne voir que cela dans l'art de faire le vin, & tout ce qui n'eft pas cela, leur échappe.

En vain ai-je confacré plus de vingt années à faire les plus profondes recherches fur toutes les parties de l'Art, à en découvrir les principes, à en fixer & perfectionner la pratique : on ne voit en général que les raifins bouillans, comme fi la perfection du foulage, celle de la fermentation, l'art de conduire cette fermentation, l'art de tirer deux vins des mêmes raifins, l'indication juste & fi difficile du tirage, ou décuvage des vins, & tant d'autres opérations étoient indifférentes, & que les raisins bouillants fussent tout; tandis qu'il est tant d'autres parties non moins essentielles, & quelques-unes, même qui le sont plus.

Ces réflexions n'empêchent point au reste qu'on ne doive regarder l'écartement ou l'espacement des ceps comme une des principales parties, & même comme la partie fondamentale de mon nouveau systême sur la culture de la Vigne ; c'est même à l'écartement seul qu'il faut rapporter tous les avantages économiques de cette culture ; fans lui il ne pourroit y avoir économie, ni fur les échalas, ni fur les fumiers, ni fur la main-d'œuvre ; fans lui, à la faveur de l'économie de la taille, la Vigne pourroit rapporter plus, & durer plus long-temps qu'à-présent, mais elle rapporteroit & dureroit encore moins qu'en réuniffant l'écartement à la taille.

Sans lui enfin, l'agriculture ne pourroit profiter des engrais fupprimés à la Vigne, ni donner en nature ou valeur, un à deux millions de feptiers de grains dont l'agriculture pourroit augmenter chaque année par la fuppression d'engrais dont je viens de parler.

On me dira peut-être, à cette occasion,

DISCOURS

que toutes les Vignes ne sont pas fumées, du moins tous les ans, je le crois ; mais fi elles l'étoient toutes, au lieu d'un à deux millions de septiers de grains, j'en compterois hardiment le double, & encore plus, fi elles l'étoient comme elles le sont dans beaucoup de Vignobles que je connois.

Ce qu'il y a de certain, c'est que partout la Vigne confomme beaucoup d'engrais de toute espece, & que si les trois quarts ou les deux tiers de ces engrais étoient portés sur les terres, ils en augmenteroient bien surement la fertilité.

Ce qu'il y a d'également certain, c'eft qu'il feroit bien à défirer que, fans diminuer le falaire du pauvre Vigneron pour les travaux annuels & néceffaires, on pût (& on le pourra par ma méthode) faciliter la main-d'œuvre, & la rendre moins longue & moins pénible qu'elle n'eft ; ce feroit un moyen de remettre les chofes dans l'ordre, & de foulager le malheureux Cultivateur de la Vigne, dont les fueurs aujourd'hui ne font payées nulle part en proportion de fes peines.

Par ce moyen, le Propriétaire de la Vigne feroit justice à l'homme qui la cultive ; & fans qu'il lui en coutât rien, s'acquitteroit d'une dette que femble aujour-

IO

PRÉLIMINAIRE 11

d'hui lui impofer l'humanité, & que lui impoferoit alors l'équité ; car affurément c'en eft une que le Manouvrier., que le Cultivateur participe au bénéfice de la culture, & ici le bénéfice feroit confidérable, au moyen de l'écartement, qui, comme on vient de le voir, eft la bale de tous les avantages économiques de ma méthode.

Dans cette méthode il y aura beaucoup moins de pieds de Vignes qu'il n'y en a aujourd'hui, & par conféquent beaucoup moins d'échalas. J'eftime, qu'à prendre toutes les Vignes, les unes dans les autres, il en faudra un tiers moins. On économifera encore les trois quarts, ou au moins les deux tiers des engrais, & environ un cinquieme en main – d'œuvre, parce que la culture fera beaucoup plus facile, & qu'il n'y aura point à provigner, ou que très-peu. On verra même que je ne le confeille point; mais bien de replanter dans les places vuides, ce qu'on aura rarement occafion de faire.

La Vigne en général produira au moins un grand quart de plus ; il est beaucoup de Vignes, & à la vérité ce ne sont pas les meilleures, qui produiront le double. Il s'en faut bien que l'opération de l'é-

DISCOURS 12

cartement ait été exécuté parfaitement dans mes Vignes, & cependant il y en a eu quelques-unes qui, eu égard aux circonstances des années, m'ont donné une fois autant qu'auparavant l'opération.

Les Vignes qui sont actuellement peu fumées, sont celles qui, par proportion, rapporteront le plus, parce qu'elles sont à présent celles qui rapportent le moins ; ainsi, par rapport à ces Vignes, ce qu'on gagnera de moins par l'économie des fumiers, on le gagnera de plus par l'augmentation du rapport.

On verra dans l'expérience de M. de Fourqueux, que la partie de Vigne, éclaircie suivant mes principes, a constamment rapporté, sans fumier, un cinquieme de plus que n'a rapporté l'autre partie en comparaison, quoiqu'elle fût fumée, & que les ceps fussent plus qu'au double, & peut-être même au triple.

Mais est-il certain que l'écartement qui m'a si bien réussi & à M. de Fourqueux, réuffira également par-tout ? Eft-il certain qu'il aura le même succès dans toutes les terres & dans tous les lieux?

Cette question, est à peu-près aussi raisonnable que si on demandoit : le fumier qui fertilise les terres en tel pays,

PRÉLIMINAIRE. 13

fertilise-t-il auffi les terres en tel autre ? Le bon sens & l'expérience s'élevent également contre l'une & contre l'autre de ces deux questions.

On me dispensera sans doute de répondre à la seconde. Quant à la premiere, le bon sens veut que par-tout où les ceps feront plus écartés, ils rapportent plus que s'ils ne l'étoient pas. J'ai honte de citer sur une difficulté aussi puérile, la décision de l'Académie Royale des Sciences; mais la matiere est importante, & il est des hommes sur qui l'autorité peut beaucoup plus que la raison. Ce sont principalement ces hommes que je renvoie à l'Approbation que m'a donnée l'Académie le neuf Août 1763 (a).

Mais ce n'eft pas feulement la raifon & l'Académie qui s'élevent contre la queftion que je difcute, c'eft encore l'expérience & l'expérience univerfelle. Qu'on parcoure toutes les terres & tous les pays, & par-tout on verra que les ceps ifolés, les ceps écartés, les ceps en treilles, ou en espaliers, de quelque nature & espece qu'ils soient, rapportent dix & vingt fois plus

(a) Voyez à la fin de l'Ouvrage.

14

que dans nos Vignes, où ils sont les uns fur les autres.

Ces faits, font fous les yeux de tout le monde, ainfi nul doute que dans toutes les terres & dans tous les pays, les ceps écartés ne donnent & ne rapportent plus que ceux qui ne le font pas, & par conféquent nul doute que les ceps qui, dans ma méthode, font à quatre pieds fur deux, ne doivent rapporter & ne rapportent en effet plus que tous ceux qui font à de moindres diftances. Il y auroit de l'abfurdité à avoir fur cela le moindre doute ; auffi pour tous les hommes fenfés, n'eft-ce pas-là le point de difficulté.

Le point de difficulté n'est pas de sçavoir fi un cep à 4 pieds d'un autre rapporte plus qu'un cep qui ne seroit qu'à un ou à deux; mais s'il rapporte autant, & même plus que ne rapporteroient ensemble les trois ou quatre ceps dont il occupe la place; car, quoiqu'il soit certain, ainsi que l'a reconnu l'Académie, que les ceps écartés donnent plus que ceux qui ne le sont pas, il n'en est pas moins vrai qu'une Vigne dont les pieds sont sort espacés, comme ils le sont en Provence, & dans quelques autres cantons où ils le sont moins, peut donner moins qu'une autre

PRÉLIMINAIRE.

Vigne dont les pieds seroient beaucoup plus serrés; & c'est pourquoi j'ai ditplus haut que ce n'étoit point affez d'écarter, mais qu'il falloit encore bien écarter, c'est-à-dire, écarter dans une juste proportion, dans une proportion moyenne, également éloignée des deux extrêmes, la proximité & le trop grand écartement; autrement, en voulant éviter un excès, on tomberoit dans un autre : c'est pour n'y pas tomber moi-même que, d'après ma propre expérience, j'ai modifié ma premiere méthode, & qu'au lieu d'écarter les ceps à quatre pieds en tous fens, comme je l'avois enseigné au commencement de 1763, je confeille aujourd'hui, dans le premier Chapitre, de ne les mettre qu'à quatre pieds d'un sens, & à deux de l'autre, ainfi qu'ils ont été mis dans l'expérience de M. de Fourqueux. On évite par-là un trop grand vuide, & dès la premiere année de l'opération, la Vigne, comme dans l'expérience de M. de Fourqueux, rapporte beaucoup plus qu'auparavant. (a)

Au moyen de cette modification, comme de la proportion de l'écartement, il n'y aura point d'interruption dans la jouis-

(a) Voyez le deuxieme Chapitre.

16

DISCOURS

fance, & les Vignes écartées produiront conftamment beaucoup plus qu'en demeurant épaisses & ferrées, comme elles le font. J'ai rapporté les preuves de ces deux vérités ou affertions dans le premier Chapitre.

On y verra que dès 1763, c'eft-à-dire, dès la seconde année de mon opération, que je n'avois pas exécutée, à beaucoup près, auffibien que chez M. de Fourqueux, mes Vignes m'ont rapporté plus qu'elles ne me rapportoient avant cette opération.

C'eft dans cette même année 1763, au mois d'Octobre, que M. de Fourqueux fe détermina à l'expérience dont j'ai déja parlé. On ne tardera pas à en voir les détails ; mais je dois dire ici que ce Magistrat, voulant s'affurer au jufte de la supériorité de ma méthode sur la méthode ordinaire, fit partager en deux parties égales une piece de Vigne toute faite, de 104 perches, située dans son parc. Une moitié sut éclaircie, suivant mes principes ; l'autre, ne le sur pas, & on continua de la cultiver à la maniere ordinaire pour servir de terme de comparaison.

En 1772, au mois de Décembre, c'eft-à-dire, au bout de neuf années, M. de Fourqueux

PRÉLIMINAIRE.

17

de Fourqueux m'écrivit que cette même année, fa vigne en expérience, avoit été de la plus grande beauté; que fes Habitants avoient été la voir comme une curiofité, & que, quoiqu'elle n'eût point été fumée, ni provignée depuis l'opération, elle avoit conftamment rapporté, année l'une dans l'autre, un cinquieme de plus que l'aûtre partie de Vigne en comparaifon, quoique cette partie eût été affez réguliérement fumée & provignée, de deux années l'une, & qu'elle portât trois ou quatre fois plus de ceps (a).

Il est donc vrai, d'après ces expériences, & sur-tout la derniere, que même sans sumier, les Vignes écartées à ma maniere, rapportent plus que celles qui ne le sont pas, & par conséquent qu'un cep & tous les ceps écartés dans la distance moyenne que j'indique, peuvent rapporter chacun autant que les trois ou quatre ceps dont ils occupent la place.

Ainfi la seule difficulté raisonnable qu'on pouvoit me faire, ne subfiste plus, & est absolument résolue par l'expérience,

(a) Voyez cette Lettre à la fin de l'Ouvrage.

B

à l'avantage de mon nouveau système de culture.

D'un côté, nul doute que dans toutes les terres & par-tout, les ceps ne rapportent à proportion de leur écartement : le bon fens, l'expérience, & les Sçavans le décident ainfi.

D'un autre côté, nul doute encore fur la juste application que j'ai faite de ce principe, & que dans la combinaison de mon écartement, chaque cep ne produise par-tout autant & plus que les deux, trois ou quatre qu'il représente. Cette vérité est prouvée par des succès trop certains & trop multipliés pour qu'il soit possible de l'attaquer, à moins d'attaquer la vérité même de ces succès.

Mais à l'égard de ceux qui me font perfonnels, non-feulement j'en ai rendu compte dans le temps à l'Académie, dont je rapporte l'Approbation, mais encore au Ministre de l'Agriculture; ce que je n'aurois sûrement pas fait fi j'avois pu redouter la vérification.

Je ne dirai pas pourquoi cette vérification que j'avois démandée n'a pas été faite ; tout ce que je puis dire, c'est que je n'aurois sûrement pas cherché à attirer

18

PRÉLIMINAIRE.

l'attention du Ministre sur mes expériences, fi le succès n'en avoit pas été bien certain.

Il est encore vrai qu'en 1764, avant que j'eusse gâté mes Vignes, il est venu exprès, de dix lieues, des personnes pour les voir, & qu'elles les ont vues avec admiration; mes succès ne peuvent donc être équivoques, ceux de M. de Fourqueux doivent l'être encore moins.

M. de Fourqueux, Confeiller-d'Etat, tient d'ailleurs une place diffinguée dans l'Administration. Ce Magistrat n'a ici d'autre intérêt que celui de la vérité, & après neuf années d'expérience & de comparaison, il doit sûrement la connoître; il la dit dans sa lettre du mois de Décembre 1772, & la confirme encore en 1777 dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 Décembre, où il me marque qu'ayant eu occasion de replanter quelques pieces de Vignes, l'année d'auparavant, dans un terrein meilleur, il a donné ordre qu'elles fussent plantées & cultivées suivant ma méthode.

M. de Fourqueux est donc bien perfuadé de la supériorité de ma méthode, puisqu'après l'avoir éprouvée pendant 14 années, il l'adopte encore pour de nou-

B 2

20

velles plantations ; & fi après une auffi longue épreuve, ce Magistrat est perfuadé, tout porte à croire qu'il a fujet de l'être, & alors son témoignage doit être reçu, non-seulement par le caractere d'authenticité que lui imprime l'homme d'Etat qui le donne, mais encore parce qu'il n'est donné que dans la plus parfaite connoissance de cause. Il est impossible à cet égard d'être mieux instruit de la vérité que ne l'est M. de Fourqueux.

Tout fe réunit donc pour démontrer la certitude & l'excellence de ma méthode, & pour prouver que dans la combinaifon de mon écartement, la Vigne trèspeu fumée, & quelquefois même lorfqu'elle ne l'eft pas, rapporte plus que les Vignes ferrées & épaiffes, quoique ces Vignes foient provignées & beaucoup plus fumées.

Non-feulement cela eft prouvé, mais il l'eft encore que dans les Pays & les Vignobles où les Vignes rapportent le plus par la maniere dont elles font tenues, par la force du terrein & la grande quantité de fumier; il eft encore prouvé, dis-je, que dans tous ces cas, la Vigne écartée fuivant mes principes, produit plus que celles qui ne le font pas. Le territoire de Fourqueux est, par la réunion de toutes les circonstances dont je viens de parler, celui, ou au moins, un de ceux de tous les Vignobles des environs de Paris qui rapporte le plus ; & tout le monde scait qu'il est peu de Vignobles dans le Royaume qui chargent autant que ceux des entours de Paris.

Dans le Vignoble de Fourqueux, un bon arpent de Vigne peut donner, dans les années bien régulieres, 15 à 18 muids, & quelquefois au-delà.

Si dans un pareil Vignoble, ma culture l'a emporté fur la méthode ordinaire, & le rapprochement des ceps, combien plus l'emportera-t elle dans un terrein moins fort & moins gras, & parconféquent moins favorable pour la proximité des ceps?

Les terres fortes, les bonnes terres font bien certainement de toutes les terres celles qui peuvent fupporter la plus grande quantité de ceps, puisque ce font celles qui ont le plus de fucs & de nourriture à leur fournir : ces terres font donc celles où, à ne regarder les choses que de ce côté, l'écartement est le moins nécessaire & le moins favorable. Or, il est prouvé que dans ces terres-là mêmes, il

DISCOURS, &c.

22

eft beaucoup plus avantageux que la proximité des ceps, à plus forte raifon le fera-t-il plus encore, comme je l'ai éprouvé moi-même dans les terres moins graffes, moins nourriffantes, telles que les terres légeres, les fables, & autres femblables.

Cet argument est tranchant & fans réplique. Il démontre l'universalité de mon système avec une telle évidence, qu'à moins de s'aveugler à plaisir, il n'est pas possible, ce me semble, d'en conferver, & encore moins d'en marquer le moindre doute.





CHAPITRE PREMIER.

Nouvelle maniere d'espacer les Ceps, avec le détail des expériences qui en prouvent les avantages.

Our le monde convient que la Vigne, quand elle n'est point gênée, pousse beaucoup de racines, & qu'elle les étend très-loin, & beaucoup plus loin que deux & quatre pieds. Elle semble par-là, nous avertir de lui donner encore un plus grand espace, que deux & quatre pieds : cependant comme indépendamment de beaucoup d'autres raisons, cet espace ne pourroit être occupé utilement qu'au bout d'un tems assez long, pendant lequel la pleine jouissance servit entiérement sus fus pendant ledue, j'ai cru qu'il falloit prendre un juste milieu en-

tre cette indication de la Vigne, & l'usage où sont la plus grande partie des Vignobles, d'entasser pour ainsi-dire les ceps les uns sur les autres.

Ce juste milieu, cette distance moyenne entre un trop grand écartement & un trop grand rapprochement, la distribution en un mot, que, d'après des expériences précises, je propose en général pour tous les pays de Vignobles où l'usage est de rapprocher les ceps, c'est d'établir toutes les Vignes en rangées à quatre pieds l'une de l'autre, & les ceps dans les rangées, à deux pieds seulement de distance entr'eux ; sauf par la suite à éclaircir les ceps dans les rangs, & à les mettre à quatre pieds l'un de l'autre, si les circonstances l'exigeoient ; car c'est toujours & dans tous les cas, aux circonftances à décider. C'est à elles seules qu'il appartient de faire des regles absolues, comme à la nature & à l'effence seule des choses, appartient d'en faire de générales.

Ce plan ou distribution convient à toutes les especes de Vignes, & à toutes les terres indiftinctement. Pour le prouver, je vais rapporter le plus fuccinctement qu'il me fera possible, non pas toutes les expériences qui peuvent être favorables à l'écartement en général ; mais seulement celles qui se rapportent directement à l'écartement tel que je le propose. Ces expériences ne

L'ART DE LA VIGNE. 25 font pas nombreuses; mais j'ose le dire, elle sont décisives par leur succès & leur durée. Je commence par les miennes.

EXPÉRIENCES.

Convaincu par une épreuve de plusieurs années, que les Vignes pleines & fans ordre, comme elles le font dans presque tous les Vignobles du Royaume, coûtoient beaucoup & fouvent rapportoient fort peu, j'effayai en 1760, de faire éclaircir quelques-unes de mes vignes : cet essai m'ayant assez bien réussi, je fis éclaircir le reste au commencement d'Octobre 1761, & mettre autant que cela sut possible, tous les ceps à quatre pieds l'un de l'autre en tous sens.

Cette opération, faite trop précipitamment, fut très-mal exécutée ; on conferva de préférence tous les ceps qui fe trouverent dans l'alignement, fans obferver s'ils étoient bons ou mauvais. On en arracha beaucoup qu'il auroit fallu laiffer : la plus grande partie des ceps fut couchée à trop peu de profondeur. Tout fut fait de maniere enfin qu'on ne pouvoit gueres faire plus mal ; cependant en 1762 mes vignes, pour le plus grand nombre, poufferent malgré la fécheresse de l'année, avec la plus grande force, & plus qu'aucune autre du canton. Cela fut & devoit être, puisque les meres

fouches, qui, avant l'opération, avoient à nourrir trois ou quatre pieds, n'en avoient plus qu'un ou deux.

En 1763, ces Vignes, qui, à la différence de l'année précédente, avoient été taillées à fruit comme à bois, me donnerent les unes dans les autres, à raifon de l'année & de ce qui m'en reftoit, autant que dans les années précédentes. Plusieurs pieces de Vigne, celles qui étoient encore dans leur force, & qui par cette raison, avoient moins souffert du défaut du choix des ceps, me donnerent même plus qu'en 1759 & 1760, années pourtant bien plus abondantes qu'en 1763, & où les vignes avoient les trois quarts de ceps de plus.

La même chofe est arrivée en 1764. Dans ces deux dernieres années, mes Vignes pousserent tellement en bois & en fruit, elles étoient si belles qu'on ne pouvoit les voir fans étonnement ; cependant croyant encore mieux faire, (car j'avoue mes fautes avec la même franchise que je foutiens mes avantages), je fis coucher mes Vignes au mois d'Octobre 1764. Cette opération me donna encore plus de Vin, que dans les années précédentes ; mais par des raisons que je pourrai rapporter ailleurs, loin d'accroître comme je me l'étois proposé, la force de mes vignes, elle les affoiblit à tel point, qu'en 1766 elles me rendirent beaucoup moins qu'auparavant, & que

L'ART DE LA VIGNE. quelque chose que j'aie fait jusqu'en 1770, que je les ai quittées, je n'ai pu parvenir à les rétablir.

Mais toujours est-il vrai qu'en 1762, au moyen de ce qu'elles avoient été éclaircies, elles ont beaucoup plus poussé qu'auparavant, & qu'en 1763 & 1764, & même en 1765, avec beaucoup moins de ceps, & sans provin ni fumier, elles m'ont rapporté autant & plus que quand elles étoient pleines, & quelques-unes, fituées dans des fables, plus que dans les années les plus abondantes. Elles m'ont donné à raison de 12 muids l'arpent, & si elles avoient été bien traitées dans le principe, & fumées seulement au tiers de ce que le sont les autres Vignes, elles m'auroient rendu les unes sur le pied de quinze, & les autres sur le pied de 18 muids au moins par arpent.

Il est donc certain, que les Vignes écartées peuvent donner & donnent réellement, toutes choses égales d'ailleurs, & même avec beaucoup moins de frais, plus que celles qui ne le sont pas.

L'expérience faite chez Madame la Comtesse de Pons, à Carrieres sous Poissy, peut servir encore à prouver cette vérité.

Dans cette expérience, la Vigne fut plantée en 1758 par rangées, éloignées les unes des autres de trois pieds. Les ceps dans les rangées ; furent mis

28

à quatre pieds de distance l'un de l'autre. Cette combinaison étoit mal faite; mais il ne s'agit ici que de l'effet de l'écartement. La deuxieme année, la Vigne, suivant ce qui m'a été dit, sut fumée : elle le fut encore dans les années suivantes; mais avec une moindre quantité de fumier, que dans la méthode ordinaire. A la troisieme année, cette Vigne, contenant trois arpens & demi, a rapporté sept muids & demi; à la quatrieme 15 muids, & à la cinquieme 21 muids, c'est-à-dire cinq à fix muids, plus que si elle avoit été plantée fuivant l'ufage ordinaire. A la fixieme année, qui est celle où j'ai cessé de la voir, cette vigne, située dans un gravier d'un assez mauvais sable, portoit un bois incomparablement plus beau que dans les meilleures terres. Ce bois étoit si fort, si vigoureux, en si grande quantité, que le Vigneron le plus immodéré fur l'usage du fumier, auroit été forcé d'avouer, que, loin qu'il eût pu être utile dans une pareille Vigne, il n'auroit pu au contraire que lui être préjudiciable.

Voilà ce que j'ai vu, je laisse à en tirer la conséquence, pour passer à la derniere expérience que je vais rapporter.

Cette expérience est de M. de Fourqueux. Ce Magistrat ayant eu connoissance de la nouvelle méthode que je venois de publier sur la culture de la Vigne, se détermina à en faire l'essai dans

29

fon parc à Fourqueux, fur partie d'une vigne toute faite, contenant 104 perches, la perche de vingt pieds. En conféquence, au mois d'Octobre 1773, après avoir fait mefurer la vigne, & prendre les alignemens néceffaires, il en fit réduire la moitié en rangées de quatre pieds. Les ceps dans les rangées, furent mis à deux pieds feulement entr'eux, fauf à les mettre à quatre par la fuite, fi la chofe paroiffoit néceffaire. Tous les mauvais ceps furent impitoyablement arrachés, même ceux qui le trouverent tout placés dans l'alignement : enfin l'opération que je dirigeal pour les premieres rangées, fut très-bien exécutée. Inftruit par mes fautes paffées, je ne négligeai rien pour qu'on les évitât dans l'expérience dont est question.

Auffi, dès la premiere année, la partie des Vignes en expérience, rapporta-t-elle plus que l'au tre : il en fut de même l'année fuivante. Depuis j'ai perdu de vue pour un tems cette expérience ; mais par la lettre que M. de Fourqueux m'a fait l'honneur de m'écrire en Décembre 1772, c'eft-à-dire 9 années après l'opération, il me marque, ainfi qu'on le peut voir dans la lettre même rapportée à la fin de cet ouvrage, que la moitié éclaircie avoit été en 1772 même, de la plus grande beauré, qu'elle étoit parvenue à une parfaite maturité, qu'on lui a dit qu'en fon abfence, fes Habitans alloient la voir comme une curiofité ; mais qu'é-

30

tant obligé depuis 4 ans de s'abfenter pendant le mois d'Octobre, il n'avoit pu depuis ce tems fe trouver à fes vendanges, & par conféquent tenir une note exacte du produit ; mais que la récolte de la *moitié éclaircie*, a été conftamment pendant cinq ou fix ans, plus abondante d'un *cinquieme*, que celle de la partie voifine, où les ceps étoient cependant trois ou quatre fois plus nombreux.

Il eft vrai que celle-ci avoit quelques défavantages du côté de la position; mais outre qu'elle avoit trois ou quatre fois plus de ceps que l'autre, (circonstances qu'il ne faut pas 'perdre de vue) c'est que suivant la même lettre, il paroît qu'elle étoit assez réguliérement provignée & sumée de deux années l'une, au lieu que la partie éclaircie n'étoit ni provignée, ce qui est très-rarement néc staire dans ma méthode, ni même jamais sumée, ce qui est trop peu.

D'ailleurs comme le remarque très-judicieufement M. de Fourqueux, cette Vigne, par la faute de fes Vignerons, n'étoit pas tenue, & furtout n'étoit pas taillée à beaucoup près auffi bien qu'elle auroit dû l'être, enforte que les avantages qu'elle pouvoit avoir du côté de la position, étoient plus que compensés par ceux qu'avoit l'autre du côté de la culture.

Ce n'est donc point à la position, mais à l'é-

reartement, quoique d'ailleurs mal conduit dans lles derniers tems, (voyez le difcours préliminaiire), qu'il faut rapporter la fupériorité du produit; auffi M. de Fourqueux en a-t-il toujours été perfuadé. On s'en convaincra par la lettre que j'ai déjà citée, & par celle qu'il m'a écrite le 11 Décembre 1777, rapportée à la fin de cet ouvrage.

Je ne dois point dissimuler que la méthode dont il s'agit, a, ou semble avoir, non pat rapport à l'augmentation du produit, ce point est incontestable, mais par rapport à la maturité des traisins, un inconvénient qui, au premier coup d'œil, paroîtra peut-être mériter quelqu'attention. Cet inconvénient, qui est absolument le seul, consiste en ce que les raisins murissent un peu plus ttard que dans les vignes serrées; mais 1°. ce rettard n'est que de peu de jours, & par conséquent m'est que d'une très-petite conséquence. 2°. Ce rettard n'empêche point que le Vin ne foit aussi bon, 1& ne se vende autant que celui des Vignes ordimaires. 3°. Cet inconvénient disparoît entiérement dans ma maniere de faire les Vins. En 1766, 11767 & 1770, mes vignes étoient écartées, & dans ces mêmes années, mes Vins ont été infiniment meilleurs que les autres Vins du pays & de beaucoup d'autres; on peut confulter les différens ouvrages que j'ai publiés sur les Vins. Dans

31

\$2

mes procédés bien exécutés, on fe joue pour ainfidire du plus ou moins de verdeur des raifins. C'est un fait trop bien établi aujourd'hui, pour qu'il foit permis d'en douter. Cet inconvénient de la méthode que je propose, doit donc se regardet comme nul. Il n'en est pas de même de se avantages. Ils sont prouvés d'une maniere indubitable par les expériences que je viens de rapporter.

Ces expériences ont été faites, non pas dans tous les pays; mais dans toutes les especes de terres, dans les terres les plus opposées de qualité, dans les terres fortes & froides, comme chez M de Fourqueux, dans les terres les plus légéres & les plus chaudes, comme dans une partie de mes vignes, & celles de Madame la Comtesse de Pons; elles ont été faites sur toutes les especes de plants, n'eût-ce été que dans mes Vignes; & quand cela ne seroit pas comme cela est, l'universalité de ma méthode n'en seroit pas moins prouvée. Il n'y a pas une seule Académie, une seule société d'agriculture, aucun Physicien, aucun homme instruit ; qui d'après les expériences que je viens d'exposer, se permit de nier publiquement cette universalité. Je le dis tout haut afin que personne ne puisse en douter.

Cela posé, quelle raison pourroit empêcher les pays de Vignobles d'adopter ma méthode? Aucune.

33

Je n'ose pourtant pas me flatter qu'ils se hâtent de prendre ce parti. Il y a tant de mollesse & d'indifférence dans le Bourgeois qui commande, il y a tant de préjugés & de roideur dans le Vigneron qui doit obéir, qu'en l'état où sont les choses, il n'y a guères lieu d'espérer de voir sitor s'opérer-une pareille révolution ; cependant il est certain que les uns & les autres y ont le plus grand intérêt, puisque d'un côté leurs vignes leur rapporteroient plus, & que de l'autre, il leur en coûteroit beaucoup moins en échalas, en fumier, & même en frais de culture ; mais sur-tout le Bourgeois & le pauvre Vigneron y trouveroient le plus grand avantage ; le Bourgeois, en ce que la culture étant non-seulement moins dispendieuse, mais encore plus fimple, moins chargée d'opérations, il y verroit plus clair, & feroit bien moins exposé qu'à présent, à être trompé. Le pauvre Vigneron, en ce que la Vigne exigeant moins de fumier, de tems & d'échalas, il ne seroit pas, comme il ne s'en voit que trop, dans l'impuisfance de planter, ou dans le cas de voir fa Vigne partager, en quelque sorte, sa misére & périr, ainsi que lui, faute de nourriture, & des secours nécessaires à fa confervation.

Ce que je dis du pauvre Vigneron, je le dis à plus forte raison de sa veuve, trop souvent obligée d'abandonner le seul héritage, qui, si l'entretien

34

en eût été moins onéreux, auroit pu la faire subfister, elle & ses enfants : il n'y a pas de pays de Vignoble, qui, malheureusement ne fournissent un grand nombre des exemples de tout ce que j'avance. Pourquoi donc ne profiteroient-ils pas des moyens que je leur offre pour éviter à l'avenir des effets aussi défastreux? Qui pourroit y mettre obftacle ? Seroit-ce parce que la culture de la Vigne étant plus fimple & plus facile, le pauvre Vigneron seroit moins employé, & qu'il auroit moins de journées à faire pour le Bourgeois ? Mais 1°. cette raison, si elle étoit valable pour le journalier, n'en seroit apparemment pas une pour le Bourgeois & le Vigneron aisé. 2° En supposant que le nombre des Vignes n'augmentat point en proportion de la diminution des frais de culture, le pauvre Vigneron ne seroit-il pas bien dédommagé, & au-delà, par la facilité qu'il auroit alors, & qui lui manque souvent aujourd'hui de pouvoir planter & en tout cas de pouvoir élever & entretenir sa Vigne à beaucoup moins de frais ? S'il lui est avantageux d'avoir des Vignes à faire pour le Bourgeois, ne lui est-il pas encore plus avantageux d'en avoir à faire pour luimême ? Quelle comparaison peut-il y avoir à faire entre cet avantage & la perte de quelques journées, s'il en perd ? Les Vignes qu'il fait pour le Bourgeois, peuvent quelquefois l'empêcher de

35

mourir de faim ; mais les fiennes peuvent feules le faire vivre. Qu'on parcoure tous les pays de Vignoble, on verra que parmi les Vignerons, celui-là feul qui a une propriété, qui a des Vignes à lui, eft le Ieul aifé, ou au moins le feul qui puisse fublister. On verra que le vœu de tous ceux qui n'en ont pas, est d'en avoir. On y verra fur tout que c'est la feule ressource du pauvre Vigne, ron dans fes vieux jours, dans l'âge où ses forces confumées par le tems & par la misere, le mettent hors d'état de travailler pour tout autre que pour lui.

Loin donc de traverser l'établissement de la nouvelle méthode que je propose, il a au contraire le plus grand intérêt à l'accueillit & à l'adopter lui-même, puisqu'encore une fois il pourra planter où souvent il ne le peut pas; puisque pout entretenir fa Vigne, il lui en coûtera beaucoup moins en échalas, & les trois quarts ou les deux tiers moins en fumier ; puisqu'ainsi que je l'ai démontré, il aura des récoltes plus fûres & plus abondantes dès l'année même de l'opération, puisque la culture de la Vigne sera plus simple & moins pénible; puisqu'en mettant à sa Vigne moins de tems & de fumier, il pourra en mettre davantage à ses terres, qui étant mieux cultivées & plus fumées, lui donneront plus de grain qu'elles ne lui en donnent aujourd'hui ; puisqu'enfin il pourra, ainsi que je l'expliquerai dans le chapitre suivant,

36

recueillir dans sa Vigne, outre le fruit de sa Vigne, une très grande quantité de légumes.

Ces avantages font si certains, ils font si intéressant qu'à moins du plus grand aveuglement, il n'est pas possible aux Vignetons de s'y tesuser, sur-tout si MM. les Curés se donnent la peine de les faire valoir, comme on a droit de l'attendre de leur zele, & même de l'intérêt qu'ils y ont euxmêmes.

A l'occasion de ces avantages, j'observerai en finissant, que le système de l'écartement des ceps est non seulement très-favorable à la culture des vignes; mais qu'il l'est encore à toute l'agriculture. Combien de terres dans les Vignobles qui ne sont point fumées, & qui pourront l'être ! Combien de pays de Vignoble, où on ne cesse de transporter du fumier dans les champs depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois d'Avril, qui n'en mettent pas la trentieme partie dans leurs terres & qui pourront y en mettre qu moins les deux tiers ! Combien de terres en friches qui cesseront d'v être, ou, ce qui est bien plus avantageux, combien de terres mal cultivées, qui le seront bien ! Mon système ou l'écartement des ceps par ses conséquences, est de tous les moyens qui existent dans l'agriculture, un des plus surs, des plus fimples & des plus praticables pour fertiliser les terres, ou au moins pour fertiliser

37

un grand nombre, & par conséquent pour augmenter la somme totale des productions.

Avec quel empressement les hommes qui s'inttéressent fincérement au progrès de l'agticulture, t& au bien de l'humanité, (cat fans doute il en test) ne doivent-ils donc pas favoriser ce système pour en faciliter l'exécution sur les Vignes toutes (faites ?

CHAPITRE II.

De la maniere de procéder à l'écartement des Ceps, dans toutes les Vignes pleines & épaisses, comme elles le sont dans l'usage ordinaire.

QUOIQUE par quelques-unes de mes expérienices, il foit prouvé que l'écartement des ceps, llors même qu'il est mal exécuté, fuffit seul au moins en certains cas, (1) pour donner une augmentation de produit ; cependant il n'en est pas moins vrai, en général, qu'il est de la plus grande importance que cette opération soit bien faite ; c'està-dire qu'elle soit faite de la maniere la plus propre à maintenir & à assurer la vigueur des ceps réfervés.

C 3

(a) Voyoz mes Expériences, page 25.

Pour y parvenir, après avoir dégarni tous les ceps de leurs échalas, on commencera d'abord par aligner avec le cordeau, une ou plusieurs rangées, à la distance de quatre pieds. On marquera l'alignement avec des échalas placés de distance en distance : ce'a fait, on procédera à l'établissement des rangées, en laissant tous les ceps forts & de bonne nature, qui seront dans l'alignement, à la distance de deux pieds ou environ l'un de l'autre. Un à peu près, en plus ou en moins, suffit sans s'attacher à une précision trop rigo reuse; le furplus des ceps qui se trouveront dans le rang, sera arraché, ainsi que tous ceux qui se rencontreront dans l'épaisseur ou intervalle d'une rangée à l'autre, ensorte que les 4 pieds qui doivent séparer les rangées soient libres, & que les rangées soient parfaitement garnies, du moins autant qu'il se pourra.

Si, comme cela arrivera fouvent, il n'y a point affez de bons ceps, (car autant qu'il est possible il n'en faut conferver que de bons, & parmi ceux-là les meilleurs, foit pour la qualité, foit pour le produit) fi, dis-je, il n'y a point affez de bons ceps pour garnir les rangées, alors on choifira parmi les ceps voifins, les plus forts & les plus vigoureux, qu'on abaissera en terre pour les amener, fi cela fe peut, jusqu'à l'alignement.

38

On couchera ces ceps plus ou moins avant, fuivant la qualité de la terre, & à la même profondeur que fi on les provignoit, fi ce n'eft que, pour expédier & économifer, on fera beaucoup moins large l'ouverture ou petite tranchée dans laquelle on couchera & étendra les ceps; cinq à fix pouces de largeur feront fuffifans, comme affez généralement un pied & quelquefois moins, le fera pour fa profondeur.

Avant de les coucher, on les épluchera, & on en retranchera tout le bois qu'on jugera inutile pour la taille, fur-tout on y laissera le moins qu'il fera possible de vieilles branches ou vieux bois, parce que le vieux bois racine plus difficilement que le jeune bois, c'est-à-dire que le bois de l'année.

On aura l'attention d'écourter les racines proportionnellement à la largeur du trou, & à la place qu'on pourra leur donner, afin qu'elles ne fe replient point fur elles-mêmes, & qu'elles ne fassent point paquet, comme je ne l'ai vu que trop fouvent.

Une autre attention qu'il faut avoir principalement dans les terres fortes & humides, c'est de prendre de la terre de la superficie, bien meuble, pour combler la rigole, & singuliérement pour en garnir le fond à l'épaisseur d'environ un demipied, après que le cep aura été couché.

C 4

39

40

S'il n'y a point dans le voifinage des rangées de ceps affez forts ou affez proches pour pouvoir les amener, lors de l'opération, ou même de l'année d'après aux places vacantes, en ce cas on y creufera fuivant la nature de la terre, des trous de 12, 15 ou 18 pouces de profondeur, fur 15 ou 18 pouces de largeur, & on les plantera, foit avec des chevelures ou marcotres prifes de la vigne même, s'il y en a, foit plutôt avec de jeunes ceps, qu'on arrachera ainfi que les marcottes, avec le plus de racines qu'il fera poffible; on fe conformera pour cette plantation à ce qui fera dit dans le chapitre fuivant.

J'obferverai feulement ici, que pour affurer la reprife du jeune plant, & le mettre en état de se défendre contre les ceps voisins, dont les racines pourroient lui dérober une partie de fa nourriture, on fera bien de le fumer en le plantant, avec du fumier adapté à la qualité de la terre, & fur-tout bien émietté. Avec cette attention, & les autres que j'indiquerai, on peut êtres ûr qu'il réuffira,

Après que toutes les opérations que je viens de décrire feront achevées ; c'est-à-dire quand les rangées feront formées, & qu'on aura extirpé tous les ceps qui se feront trouvés hors de l'alignement, alors on pourra procéder à la taille de la Vigne, si les circonstances de la faison ou autres le permettent.

La taille devant se faire à raison de la forçe

des ceps, & de tout le bois qu'ils portent, jeune ou vieux, il feroit à fouhaiter que dans le cas préfent, elle pût fe faire immédiatement après le couchage de chaque cep, & par la même perfonne qui a fait le couchage; mais comme ce double travail rendroit l'opération principale beaucoup plus longue, je ne donne cette obfervation que comme un avis dont chacun fera l'ulage qu'il lui plaira.

Au furplus quelque parti qu'on prenne, on fe conformera pour la taille aux principes que j'établirai pour cette opération, dans le chapitre de la taille, en obfervant dans cette année & la fuivante, où il s'agira de fonder la Vigne, de tailler plutôt court que long.

La premiere année, les ceps qui auront été couchés, pourront, toutes chofes d'ailleurs égales, être chargés à la taille un peu, & même en général, beaucoup plus que ceux qui ne feront pas dans le même cas, vu que cette premiere année, ils doivent former beaucoup plus de racines que les autres. On les taillera fuivant le cinquieme & le fixieme principe du Chapitre de la taille, fauf *l'année d'après à les charger beaucoup moins.*

Les autres ceps pourront être taillés à la deuxieme année, s'ils sont assez forts, fuivant les mêmes principes.

On taillera, ou au moins on pourra tailler,

41

42 ...

ainsi que je l'ai déjà dit, en même-temps qu'on fera l'opération de l'écartement; c'est-à-dire dans le mois d'Octobre, plutôt ou plus tard, suivant les années; mes Vignes ont été éclaircies & taillées en 1761 & 1762, dans les huit ou 15 premiers jours d'Octobre. Celles de M. de Fourqueux l'ont été en 1763, dans le milieu & à la fin du même mois. En général, dès que les feuilles commencent à tomber, on peut procéder à l'écartement, & enfuite à la taille, si ce n'est dans les terreins trop humides, marécageux & chargés d'eau, soit que ces terreins, d'ailleurs peu propres à la Vigne, soient dans des lieux bas ou élevés; dans ces sortes de terreins, je pense qu'on fera bien de remettre les deux opérations, l'écartement & la taille au tems nouveau, à la fin de Mars ou au commencement d'Avril.

Dans les autres terres, on peut s'y prendre depuis le mois d'Octobre, jusqu'à la fin de Novembre, & souvent même plus tard, du moins pour l'écartement, ou depuis le 15 de Février jusqu'à la fin de Mars, en préférant cependant toujours à l'égard des terres chaudes & légeres de s'y mettre plutôt que plus tard.

Mais soit qu'on fasse ces opérations dans un tems ou dans un autre, on doit s'abstenir de charger d'aucune production, l'intervalle de quatre pieds qui sépare les rangées; non-seulement pour ne

point appauvrir la terre de la fuperficie dans laquelle les racines des ceps couchés peuvent s'étendre ; mais encore parce que tous les ceps en général étant très bas, il faut éviter tout ce qui peut leur donner trop d'ombre ou d'humidité. Il faudra par les mêmes raifons, en agir de même la deuxieme année.

A la troisieme année & les suivantes, les ceps étant plus forts & plus élevés, ces inconvéniens feront beaucoup moins à craindre; c'est pourquoi on pourra, si absolument on le veut (car d'ailleurs je suis bien éloigné de le conseiller) on pourra, dis-je, tracer juste au milieu de l'espace de quatre pieds, qui fépare les rangées, & après avoir labouré ce milieu, une raie d'un pouce ou deux, pour y femer quelques légumes, tels que des lentilles, fêves & autres graines femblables; pourvu qu'elles ne s'élevent pas à plus d'un pied ou environ, & qu'elles n'ayent point de groffes racines pivotantes, qui piquent & s'enfoncent avant dans la terre, & sur-tout pourvu qu'on ait soin de fumer la partie de terre qui sera ensemencée. Sans toutes ces attentions que je recommande, la Vigne affamée & quelquefois désséchée par les plantes parafites qu'on lui affocieroit, ne tarderoit pas à s'affoiblir au point que l'opération de l'écartement deviendroit inutile & absolument fans effet.

43

Cette opération sera plus longue & plus couteuse dans les terres fortes & difficiles à travailler que dans toutes les autres; cependant, dans ces terres-là même indépendamment des avantages qu'on en retirera par la suite, & même dès la premiere année, ou le plus souvent la Vigne produira ainsi que dans l'expérience de M. de Fourqueux, autant que si elle n'avoit pas été écattée, dans ces terres là même, dis-je, il est généralement fûr, à tout compter, non-seulement qu'elle ne coûtera rien, mais encore qu'elle sera profitable, les frais devant être plus que compensés par le farment que donnera la suppression d'une partie des ceps, par les bons ceps qui feront supprimés, & qu'on pourra transplanter ailleurs, comme je l'ai fait moi-même avec succès, par les fumiers qu'on économisera, & enfin par les échalas dont on profitera au moyen de cette suppression, ou autrement dit, de l'écartement qu'on ne fera d'abord que sur la moindre portion de ses vignes, non pas pour s'assurer de ses avantages, qui sont bien certains, mais pour se mettre parfaitement au fait de toutes les opérations que j'ai indiquées, & pour les exécuter ensuite de la maniere la plus avantageuse.

学生素

CHAPITRE III.

De la plantation de la Vigne, & de la préparation de la terre.

H VANT que d'enseigner la maniere de préparer la terre, il semble qu'il seroit à propos d'en faire connoître les différentes fortes; mais outre que les notions ordinaires me paroissent suffisantes à cet égard ; c'est que les préparations que j'indiquerai, regardant & comprenant généralement toutes les terres, relles qu'elles soient, la distinction préalable des especes m'a paru absolument inutile, au moins pour l'objet qui m'occupe dans ce chapitre. Je n'entrerai donc point dans cette discussion, en général plus curieuse que nécesfaire. Un article beaucoup plus intéressant, & qu'il convient de fixer avant de traiter de la préparation de la terre, est le tems où doit se faire la plantation, d'autant que c'est de ce tems que dépend celui de la préparation.

Les fentimens des Auteurs font partagés fur cette matiere. Pour moi, je pense qu'à l'exception des bas fonds, de tous les fonds très-humides, ou à portée d'être inondés par les débordemens, des terres fortes & très-glaiseuses; en un mot, de toutes les terres, qui par leur nature ou

46

leur position, sont dans le cas de retenir l'eau ou une trop grande humidité, il est avantageux dans toutes les autres terres de planter, plutôt avant l'hiver qu'après, soit en plant enraciné, soit même en bouture; il en réfulte que le jeune plant, étant pressé par la terre qui l'environne, & qui s'affaisse par son propre poids, & par les pluies abondantes de l'hiver, se lie & s'attache plus étroitement aux molécules de cette terre, en exprime les sucs, ainsi que l'humidité, au moyen de quoi, la végétation se renouvelle, il se trouve tout établi dans la terre qui lui est destinée, & pourvu de toute la séve qui lui est nécessaire pour reprendre & pousser avec force.

Ce n'est pas que ces avantages ne puissent être mêlés de quelques inconvéniens; mais ces inconvéniens, tels que la champelure ou gelée d'hiver, n'étant point une fuite nécessaire, ni même ordinaire de la chose, ne font point certains, au lieu que les avantages le font; ce qui n'empêche cependant pas qu'on ne puisse planter au printems, quand cela fera plus commode, ou qu'on en auta quelques autres raisons, la plantation d'automne, quoique plus avantageuse, n'étant point à la rigueur une condition abfolument indispensable pour réussir même dans les terres chaudes & légeres, & à plus forte raison, dans tous les terreins froids & humides, où il ne faut planter qu'à la fin de Mars, & souvent en Avril.

47

L'ART DE LA VIGNE.

Dans toutes les autres, on pourra planter depuis la chûte des feuilles, jusqu'à la fin de Novembre ou depuis le 15 de Février, jusqu'au commencement d'Avril, plutôt où plus tard, suivant le climat, la circonstance du tems & la nature de la terre.

Mais foit qu'on plante dans une faison, soit qu'on plante dans une autre, il est à propos pour le succès de la plantation, que la terre soit bien préparée, & souvent qu'elle le soit long-temps d'avance.

Les terres dans ce dernier cas, sont les terres froides, glaiseuses, & toutes celles qui retiennent l'eau.

Toutes ces terres, avant d'être mises en Vignes, doivent en général être labourées par un tems sec, une fois ou deux, aussi profondément qu'il le faut, pour les nettoyer parfaitement de toutes les mauvaises herbes qu'elles pourroient porter.

Après ces labours, s'ils ont été faits affez à tems pour employer la terre ainfi préparée, à la production de quelques grains ou légumes, on pourra les y employer fi on le juge à propos ; mais à con. dition, pour peu qu'on le croye nécessaire, de faire un nouveau labour pour déraciner absolument

48

toutes les mauvaises herbes qui pourroient être survenues.

Immédiatement ou peu de tems après ce dernier labour, qui, pour le mieux, doit toujours être fait avant l'hiver, on tracera dans toutes *les terres fortes & poisseuses*, les alignemens des rangées au cordeau, à quatre pieds l'une de l'autre, & tout de fuite, on ouvrira avec la bêche des trous d'environ un pied de profondeur fur autant ou environ de largeur.

Ces trous, dans les rangées, feront entr'eux à deux pieds de diftance, fi ce n'eft qu'on ne voulut, ce que je ne confeille nullement, former les Vignes en baffe treille ou perchées comme dans l'Auxerrois & ailleurs, auquel cas on pourra ne creufer les trous que de quatre en quatre pieds, au lieu de deux en deux; & on leur donnera au moins un pied & demi d'ouverture. On en ufera en tout de même dans les terres dont on aura nouvellement arraché la Vigne, & même dans toutes celles où pour bonne raifon on ne plantera que de quatre pieds en quatre pieds.

De toutes les façons de prépatet la terre, qui peuvent affurer la reprife du jeune plant, dans les terreins difficiles à travailler, je n'en connois point, après m'en être beaucoup occupé, de plus fimple & de plus économique, que celle que je propose.

La préparation fera encore plus parfaite, fi on garnit le fond des trous de fumier, à l'épaiffeur d'un demi-pied ou enviton. Cette dépenfe inévitable dans les Vignes nouvellement arrachées, & qu'on voudra replanter, coûteroit peu, & feroit sûrement très - avantageuse, en ce que le fumier engraisseroit, & fur-tout ameubleroit & échaufferoit la couche de terre fur laquelle fera posé le jeune plant, & dans laquelle il doit faire fes premieres racines. On préférera pour cet usage dans toutes les terres froides & humides, le fumier de cheval à tout autre ; plus il fera nouveau, chaud, & chargé de stercoration, & plus grand en sera l'effet. On le laissera à l'air fans nullement le couvrir.

S'il n'est pas suffissamment consommé lors de la plantation, on le retirera, & quand la plantation sera faite, on le remettra à la superficie du trou, en le recouvrant d'un peu de terre.

A défaut de fumier, & dans le cas où on ne fouilleroit les terres qu'après l'hiver, on leur donnera un demi-pied de profondeur de plus pour remplacer auffitôt la terre froide qu'on en retirera, avec autant de terre prise à la superficie.

Ceci doit avoir lieu particuliérement dans le cas où la plantation fe fait dans un terrein dont la Vigne vient d'être arrachée.

Dans toutes les especes de terres dont il s'agit,

D

30

ainsi que dans toutes celles où la Vigne reprend & s'éleve difficilement, on plantera de préférence, & quand on le pourra, en plant enraciné, soit chevelures, marcottes, ou autres, dont on supprimera tout, ou du moins la plus grande partie du chevelu; on rafraîchira le bout des racines, & on les écourtera comme il est d'usage, à moins, ce qui seroit beaucoup mieux, qu'on ne voulût planter la vigne comme on plante les arbres; auquel cas, on donneroit aux racines une longueur proportionnée à la largeur du trou, & on ne laissera au plant que trois nœuds ou rangs de racines. Le premier rang posera & sera étendu avec la main sur la terre même du fond. Les deux autres rangs le seront aussi, & de maniere que que celui qui sera plus haut ne touche point à celui qui sera plus bas, & qu'ils se trouvent tous dans la terre à différentes épaisseurs ; ce qui arrivera si après avoir recouvert de trois pouces de terre, le rang de racines qui est le plus bas, on range le second sur cette épaisseur, & ainsi du troisieme. Ces nœuds ou étages de racines sont communément à trois pouces environ l'un de l'autre ; ainsi ils ne doivent occuper que six à sept pouces des douze que le trou a en profondeur. Les cinq à six pouces restant seront remplis de la même terre dont on se sera servi pour les autres; c'est-à-dire, de la meilleure terre de

SI

la fuperficie, que l'on aura foin de comprimer & de piétiner un peu après la plantation, bien entendu toutefois que la terre fera plutôt feche que molle, fans quoi ce trépignement trop en ufage, ne pourroit être que très-nuifible. Ceci mérire la plus grande attention.

Dans le cas où, comme dans les plantations un peu confidérables, on ne feroit point ufage de plants enracinés, mais de bouture; j'estime qu'on fera bien de planter ces dernieres au nombre de deux dans chaque trou, & de les planter droites au milieu de ce trou, de même que le plant enraciné, attendu *la fraîcheur & l'humidité naturelles des terres* dont il s'agit.

Dans ces fortes de terres on plantera, comme je l'ai déja dit, en Mars & même en Avril, mais toujours par un beau temps, & lorfque la terre fera ressurée, au moins à la superficie.

Tout ce que je viens de dite au fujet des terres fortes & poiffeuses, doit s'appliquer également aux bas-fonds, aux terres exposées à être inondées, & à celles qui font fortement humides; toutes ces terres seront préparées & plantées dans le temps & de la même maniere que les précédentes, en observant cependant à l'égard des terres marécageuses, & en général de toutes celles où l'eau abonde à la superficie, de faire dans toute la longueur des pieces destinées à

'SZ'

être mises en Vignes, autant de tranchées transversales qu'il en sera nécessaire; c'est au local à décider du plus ou du moins & de la profondeur, qui ne doit pas être moindre de quinze pouces sur un pied d'ouverture; sans ces tranchées qui seront faites dans l'été, ou au plus tard dans l'automne, il ne seroit pas possible que la plantation réussit, & que la Vigne ne jaunit sous peu de temps.

Toutes les terres chaudes & légeres, & en général toutes les terres qui n'ont pas le défaut d'être fortement poiffeufes ou trop humides, feront plantées avant l'hiver, & plutôt avec des chevelures ou marcottes qu'avec des boutures ou croffettes, non-feulement parce que la Vigne rapporte plutôt, mais encore parce que la reprife en eft plus affurée. Il y a pourtant des diftinctions à faire, les terres les plus légeres & les moins bien préparées étant celles où la bouture convient le moins.

Toutes ces terres feront préparées, ainfi que les précédentes, par un ou plusieurs labours, enfuite de quoi elles feront rayonnées, c'est-àdire, qu'après avoir tracé les rangs à quatre pieds, on ouvrira dans toute la longueur de l'alignement un rayon ou tranchée d'un pied au moins de largeur sur un pied 15 pouces, ou quelquefois 18 pouces de profondeur, plus ou moins, suivant que les terres auront moins ou plus de ténacité, qu'elles

53

feront plus ou moins substancieuses, & que le tuf ou autres mauvaises terres seront plus ou moins près de la superficie.

Ces rayons feront creusés, s'il est possible, plusieurs mois avant la plantation & resteront ouverts.

Si on plante des chevelures, & qu'on veuille les planter droites & au milieu du rayon, on ne laissera que deux étages de racines, supposé que le rayon n'ait qu'un pied de profondeur. On arrangera ces racines, comme il a déja été dit, au fond du rayon.

Ces chevelures seront plantées dans les rayons à deux pieds l'un de l'autre.

Si pour expédier on prend le parti de coucher les chevelures, en ce cas, après avoir piqué un ou deux pouces du bout enraciné dans le fond du rayon, on couchera fur ce fond tout le vieux bois & un ou deux yeux du jeune bois que l'on couvrira de maniere que la partie qui fera relevée & que par anticipation on peut appeller fouche, fasse à peu près angle droit avec celle qui fera couchée, en observant de relever le plant à trois ou quatre pouces de l'ados, & non autrement.

Cependant fi on étoit dans le mauvais usage de retirer & de remettre chaque année les échalas, en ce cas, on fera mieux d'incliner sur l'ados la partie du plant qu'on voudra relever.

54

On ne comblera la tranchée ou le rayon que julqu'à trois ou quatre pouces près de la fuperficie, c'est-à-dire, par exemple, que dans le cas où la tranchée seroit profonde d'un pied, on ne la comblera que julqu'à huit pouces & au plus à neuf, afin que le jeune plant se trouvant dans un fond & un peu au-dessous du niveau du reste de la piece, soit plus abrité & puisse recevoir les eaux des pluies qui s'écouleront des ados dans les rayons. Deux avantages trop souvent négligés & qui méritent cependant la plus grande attention.

Cette maniere de planter à rayes ouvertes eft en ufage dans tous les environs de Paris, & j'ai eu lieu de me convaincre par comparaifon avec des plantations que j'avois faites d'une autre maniere, que celle-là eft préférable à toutes les autres pour les terres même qui, par la rapidité de leur pente, y paroiffent le moins propres, fauf à faire de diftance en diftance dans ces fortes de terres, des tranchées transversales pour faciliter l'écoulement des fortes pluies d'orages. Avec ces précautions & le choix du plant, on peut être affuré que la plantation réuffira mieux que de toute autre façon.

Je n'ignore pas que quelques Auteurs modernes, appuyés sur l'autorité des anciens, rejettent cette maniere de planter en rayon ou fossé

ouvert, & qu'ils préferent l'ufage où font beaucoup de Vignobles de planter à la barre ou taravelle : j'estime beaucoup ces Auteurs & les anciens, mais je ne puis être de leur avis. J'ai fait mes premieres plantations autrement qu'en rayon, & sûrement mieux qu'avec la taravelle, & j'en fuis revenu à l'ufage des rayes ouvertes comme préférable à tout autre.

Les mêmes Auteurs blâment encore l'ufage de coucher le plant, talon ou chevelure, & prétendent qu'il est bien plus avantageux de planter droit. Cette opinion peut être bien fondée en certains cas; mais je suis persuadé qu'en génétal elle ne l'est pas, sur-tout à l'égard du plant de simple bouture, & il me seroit facile d'en donner les raisons si je voulois m'étendre.

Si la plantation fe fait en boutures ou en croffettes, on les couchera un peu moins que les chevelures & feulement de quatre à cinq pouces au plus. On les plantera, ainfi que les chevelures, à deux pieds l'une de l'autre, fuppofé toutofois qu'on foit bien affuré de leur qualité, car autrement il faudroit les planter deux à deux. On fera bien, au lieu de les appuyer fur l'ados, de les relever ainfi que les chevelures, à trois ou quatre pouces près de cet ados.

Au reste, je ne conseille point de se fervir de cette espece de plant, je veux dire de boutures

D 4

36

ou crossettes dans les fables extrêmement légers & brûlants, ni dans les terres maigres. Je ne connois que le plant ou farment enraciné qui puisse réuffir dans ces terres, particuliérement dans les mauvais fables.

Autant avec ce dernier plant il est impossible que la Vigne, lorsqu'elle fera plantée avec les mêmes attentions que les arbres, & qu'en outre elle fera fumée au moment de la plantation, autant, dis-je, il est impossible que la Vigne ainsi plantée ne réuffisse pas, même dans les fables les plus arides, quand d'ailleurs ils auront du fond, & que le jeune plant se trouvera de cinq ou fix pouces plus bas que le niveau de la piece; autant, généralement parlant, il est impossible qu'elle vienne à bien dans ces mêmes fables, quand on n'y emploiera que des boutures ou crosset.

Je connois dans plusieurs Provinces du Royaume, & même auprès de Paris, une infinité de mauvaises terres incultes auxquelles on donneroit une très-grande valeur, & qui produiroient de bons vins & en quantité, si on les plantoit de la maniere que je viens de donner.

Ce n'est pas, au reste, comme on pourroit le croire, que je prétende prescrire le plant de boutures; je lui préfere à certains égards & pour toutes les terres où la reprise de la Vigne est difficile, le plant entaciné, c'est-à-dire, le plant

ou sarment qui a des maines, mais je ne méconnois point d'ailleurs ses avantages ; je lui en sçais deux entr'autres, qui dans bien des cas, & furtout dans les grandes plantations, lui méritent la préférence sur le plant enraciné ; le premier, c'est d'être beaucoup moins cher, & le fecond, qu'étant plus commun, il est beaucoup plus facile d'en trouver de bon, & tel qu'on le desire, que dans le plant enraciné. Or, la bonté du plant est ce qu'il faut considérer pardessus tout. On verra dans le Chapitre suivant les marques auxquelles on peut la reconnoître ; mais avant de finir celui-ci, je dois communiquer mes principes sur la maniere de diriger les rayons & les rangées, relativement à l'exposition la plus favorable & à la disposition du terrein.

Tout le monde sçait que les expositions au midi ou au levant sont les plus avantageuses à la Vigne, & que la premiere l'est encore plus que la seconde.

Tout le monde sçait encore qu'en labourant les Vignes en côte, de bas en haut, on attire infensiblement toute la terre du haut en bas, & que pour réparer le dommage que cause cette manœuvre, il en coûte beaucoup, & souvent la Vigne même.

Je confeille donc, à l'égard des Vignes en plaine, d'en diriger les rangées & les rayons de

58

maniere que si les circonstances locales le permettent, la Vigne soit parfaitement exposée au midi, ou au moins du levant au midi.

Quant aux Vignes de côteaux, dont la plupart regardent le midi ou le levant, je penfe que par économie, & en vue de conferver ces fortes de Vignes, on doit, quelqu'étroites que puiffent être les pieces, & de quelque côté qu'elles foient tournées, au midi ou au nord, établir les rangées & les rayons en travets, & dans le fens le plus oppofé à leur pente. Je fçais que l'ufage est abfolument contraire à ce que je propofe ; mais cet ufage n'est qu'un grand abus de plus à réformer. On peut voir au furplus pour ces dernieres especes de Vignes, & pour prévenir le grand éboulement des terres, ce que j'ai marqué ci-devant, à la page 54.

CHAPITRE IV.

Du choix du plant & des qualités qu'il doit avoir pour être bon.

LE meilleur plant, foit bouture ou plant enraciné, est, dit M. Colas, celui qui s'éleve fur un cep qui porte de beau fruit, & abondamment. (Quand le bois levé fur un pareil cep n'auroit pas porté lui-même de fruit, je pense qu'il n'en seroit pas moins bon pour servir de plant, pourvu

59

qu'il eût d'ailleurs toutes les autres conditions néceffaires, & qu'il fût pris fur le bois de la derniere taille) ; le plus sûr est celui qu'on prend fur une Vigne qui n'est ni trop jeune ni trop fumée, & qui porte de beau fruit. Une année où la vendange est médiocre est la meilleure pour connoître la bonté de la Vigne, car alors la mauvaise Vigne n'a que peu de fruit & mal conditionné ; la bonne Vigne, au contraire, n'en produit que de beau & bien conditionné, & en plus grande quantité.

Pour se rendre plus certain d'avoir de bon plant, huit ou quinze jours avant la vendange, il faut parcourir la vigne d'où on veut le tirer, & marquer tous les ceps dont le fruit paroît bon.

Il est encore tems de la parcourir après la vendange; alors on examine les queues de raisin qui restent encore au bois. Si elles sont courtes, dures, épaisses, c'est une preuve que le fruit étoit gros & bien nourri, & par conséquent que le cep qui l'a porté est bon.

On observe de lever le plant dans une terre moins bonne que celle où il doit être planté : étant déjà bon par lui-même il y viendra mieux.

Il n'y a point de rifques de le planter dans une terre semblable à celle qui l'a produit ; mais il feroit dangereux de le mettre dans une autre moins bonne, y étant moins bien nourri, il pourroit dégénérer.

60

Toutes ces observations de M. Colas sont excellentes, & sont autant de préceptes dont il est de la plus grande importance, quand on le peut, de ne point s'écarter dans la pratique; je vais y en ajouter quelques-uns de ceux que donne en grand nombre sur le même sujet, M. Beguiller, dans le Chapitre où il a approfondi cette matiere.

Les crossettes, courbes ou chapons, dit cet Auteur, fe prennent sur les ceps de la Vigne qui a jetté plusieurs brins ou fleches. On ne choisit que les plus beaux brins, les mieux nourris, ceux qui ont l'écorce unie & luifante, dont le bois est ferme, bien mûr, & paroît d'un verd clair quand on y fait une entaille avec la ferpette.....

Toute cette partie, (le choix du plant) eft comme le fondement & la bafe de tous les Vignobles, & c'eft néanmoins la partie la plus négligée par les Modernes, qui croyent fe dédommager du peu de produit d'un cep de Vigne, en multipliant le nombre de plants, & en plantant des croffetces venues de tous ceps, & de la bonté defquels on n'a nulle affurance. Le grand nombre de ces plants mal choifis, étant de fi mince produit, épuife bientôt l'héritage, & le fait dépérir dans peu, au point que le propriétaire eft forcé de l'abandonner, & la Vigne eft décriée comme un mauvais fond, ou le pays regardé comme peu pro, pre à cette culture. Ce préjugé funeste le prive d'une de fes principales richesfes.....

Il est donc intéressant, continue M. Beguiller, de ne pas prendre indifféremment & de toutes sortes de mains, ces sortes de plants, bouture ou autre : il n'est cependant presque aucun propriétaire qui veuille prendre la peine de le choisir lui-même, ou qui le sache faire.

Une obfervation essentielle, (car je le répéte, dir M. Beguiller, rout ceci est de la plus grande importance pour former de bons Vignobles) est que les anciens se gardoient bien d'employer pour bouture la fleche ou la partie supérieure du farment, parce que c'est toujours la partie inférieure qui donne le fruit, & que la fleche trop grêle & mal nourrie (oui, quand elle l'est) ne porte jamais, de maniere qu'elle ne peut devenir une tige fertile.

Outre ces documens, M. Béguiller en donne beaucoup d'autres très-intéressions fur la matiere dont il s'agir ; mais comme les principaux fe rapportent à ceux de M. Colas, je m'en tiens à ce que je viens de citer de ces deux Auteurs. Ce que j'en ai extrait fuffit pour guider & éclairer dans le choix du plant, enraciné ou non, & pour faire sentir de quelle conséquence il est d'y donner se soins.

Faute de ces soins, il est presque impossible de réussir parfaitement, & on s'expose à faire,

62

comme il n'arrive que trop souvent, des plantations très-coûteuses en pure perte.

Si on plante dans une même piece des cepages qui mûrissent, & qu'on ait dessein de vendanger dans des temps dissérents, on les séparera, en mettant chaque espece à part & à des places dissérentes.

Une attention non moins effentielle, & qui l'est même davantage sur-tout pour les Vignobles, où les Vignes, par la maniere dont on les cultive, ne fournissent ni chevelures, ni marcottes, seroit de former des pépinieres, soit pour regarnir les jeunes Vignes, soit pour en replanter de nouvelles.

Ces pépinieres feront plantées en rayons, de même que les Vignes à demeure, avec cette différence qu'on pourra ne donner au rayon qu'un demi-pied ou neuf pouces de largeur, & que les plançons, au lieu d'être à deux pieds, feront feulement à cinq ou fix pouces l'un de l'autre.

On fe fervita pour ces pépinieres de talons ou boutures. On entend par boutures, talon, poule ou poulette, les fleches ou farmens de l'année, qui ont été retranchés par la taille.

Ceux de ces farmens auxquels on a laissé un peu de vieux bois de l'année précédente ou de deux ans, s'appellent, suivant les lieux, crossettes, chapons, courbes, ou maillots.

63

Les matcottes à paniers ou à gazon ; & les chevelures qui font aussi une espece de marcottes, se font en introduisant & en couchant dans des paniers ou gazons, ou simplement dans la terre, de jeunes brins qu'on en retire, & qu'on détache de la mere-souche dans l'année même qu'ils ont pris racine. C'est cette espece de plant que je désigne par le mot générique de farment enraciné.

Les chevolis, chevelées, barbeaux, plants à barbe ou plant enraciné, sont de jeunes plants élevés en pépiniere. J'estime qu'on ne peut proprement les regarder comme ceps qu'à l'âge de trois ans. Au-dessous de cet âge, je leur préfere en général le farment enraciné, fur-tout quand il a peu de vieux bois, & que le bois n'est qu'à trois ou quatre pouces au plus des racines qui en sont le plus proches; ce qui arrivera toujours quand en couchant en terre le sarment destiné à former des chevelures ou marcottes, on ne les taillera qu'à deux ou trois yeux, au lieu de les tailler à cinq ou six nœuds, comme cela se pratique souvent. Ceci mérite la plus grande attention : voyez le sixieme principe dans le Chapitre fuivant.

李李

64

CHAPITRE V.

De la taille de la Vigne.

L'A néceffité de tailler la Vigne, les raisons pour les fquelles il faut la tailler, les effets généraux qui réfultent de la taille, tout cela est fi connu, que toute discussion à cet égard feroit superflue : tout le monde est d'accord sur cet objet.

Mais il n'en est pas de même sur le temps de la taille : peut-elle se faire avant l'hiver, ou ne doit-on la faire qu'après ? c'est une question qui, quoique souvent agitée, paroît encore à résoudre, sans doute faute d'expériences suffisantes par les personnes qui l'ont traitée.

Pour moi, qui en ai fait beaucoup, & dans toutes fortes de terres, je crois pouvoir décider, qu'à l'exception peut-être des bas-fonds & desterres fortement humides par leur nature ou par leur position, on peut généralement par-tout tailler la Vigne en automne comme au printemps, fuivant qu'il est plus commode de le faire en l'une ou en l'autre faison.

Le feul inconvénient que j'aye remarqué à la taille d'automne, c'est que si quelques-uns des yeux

yeux ont fouffert, ou ont été endommagés pendant l'hiver, par une caufe ou par une autre, on ne peut y remédier comme on l'auroit pu au printemps, en taillant ou plus haut ou fur d'autres brins ; mais comme cet inconvénient, le feul que je connoiffe, n'est point occasionné par la taille, qu'il n'est que fortuit, & que communément il n'a lieu que pour un petit nombre de ceps, je ne pense pas que ce foit un motif suffisant pour rejetter la taille d'automne, qui doit toujours être préférée à la taille du printemps, pour les jeunes plantes audessus de deux ans, & pour toutes les Vignes foibles ou maigres dont on ne peut trop économiser la sève.

Après avoir défini le temps de la taille, je vais en établir les principes.

Maniere de tailler la Vigne dans les cinq ou fix premieres années de la plantation, c'est àdire, jusqu'au temps où on peut regarder la Vigne comme faite.

DANS le temps même, ou peu de temps après que la Vigne fera plantée, on la taillera. On ne laissera au jeune plant, tel qu'il soit, (à moins que ce ne fût des ceps tout formés) que deux yeux ou cossons au-dessus de terre. On

66

pourra même ne lui en laisser qu'un, si le dernier œil enterré n'est qu'à un pouce ou un pouce & demi de la superficie, vu que cet œil, placé comme on le suppose ici, poussera un bourgeon & non des racines.

La premiere année, c'est-à-dire, l'année d'après la premiere feuille, la Vigne aura poussé deux brins. On supprimera le plus élevé, & on taillera à deux yeux sur le plus bas, pourvu toutefois qu'il ait les conditions nécessaires, fans quoi on le retrancheroit, & on tailleroit sur l'autre. Il est très-essentiel de n'établir la taille que sur de bons brins.

Après la deuxieme année, ou autrement dit, à la troifieme commençant, fuivant que les ceps auront plus ou moins bien pouffé, on les taillera, ou fur deux brins, dont un à deux yeux & l'autre à un, ou feulement fur un brin à deux yeux. Affez rarement fera-t-on bien de tailler les deux brins à deux yeux chacun, à moins qu'on ait planté du plant ou farment en racine. Au refte, c'eft à la vigueur du cep, c'eft-à-dire, à la longueur & à la groffeur des pouffes de l'année à décider. J'eftime qu'à ces deux premieres pouffes il fera prudent de ne tailler le jeune plant qu'au printemps.

A la quatrieme année on pourra commencer à tailler à vin comme à bois, mais beaucoup plus

67

à bois qu'à vin ; c'est pourquoi en général je confeille de ne tailler encore que sur deux têtes ou brins qui seront les plus proches de la tige; sçavoir, fur le plus bas à deux yeux, & sur le plus élevé à trois. Dans ces premieres années, il est de la plus grande conféquence de tailler la Vigne trèscourt, & plus court même qu'elle ne paroît le demander, parce qu'il est de fait que dans ce cas elle pousse d'autant plus en racines qu'elle pousse moins en branches. Or, comme la force de la Vigne, ainsi que de tous les végétaux, provient principalement des racines, il s'ensuit que le premier objet qu'on doit se proposer avant tout, est de faciliter la multiplication & l'allongement de ces racines. C'est le seul moyen d'établir promptement une Vigne, de lui faire un bon pied ; & d'en affurer le rapport & la durée. On ne doit la mettre à vin qu'après avoir satisfait à cette derniere condition.

Si on s'y conforme exactement, la Vigne à la cinquieme année, ou autrement dit après la quatrieme feuille, fera très-forte. Alors on pourra lui laisser trois brins ou têtes taillées chacune à trois yeux, ou encore mieux, on taillera les deux premieres têtes à deux yeux, & la troisseme, qui est la plus éloignée de la souche, à cinq ou six yeux. Moins on donnera de longueur aux têtes inférieures, & plus la Vigne se maintiendra

68

basse. La deuxieme maniere étant la plus propre à produire cet effet, ne fût-ce que par cette raison, on doit la préférer.

Au reste, (& ceci regarde toutes les Vignes généralement, quel que soit leur âge) on doit, dans l'opération dont il s'agit, avoir égard à la force des ceps, à la nature du terrein, à celle du cepage, · suivant qu'il donne plus ou moins de grappes, & que ces grappes sont plus ou moins fortes, à la maniere dont la Vigne est & doit être tenue, à la quantité des engrais qu'on lui donne, à l'espacement des ceps, à son âge, au plus ou moins de fruit qu'elle a rapporté l'année d'auparavant, au temps qu'il a fait. Dans les années humides, les Vignes poussent beaucoup de bois, quoique souvent elles ayent peu de force, comme dans les années très-seches elles donnent peu de bois, quoique quelquefois elles ayent foncierement beaucoup de vigueur ; d'où il suit que ce n'est point seulement par l'état apparent de la Vigne qu'il faut se décider, mais encore par la combinaison des circonstances.

La premiere chose qu'il y ait donc à faire quand on veut tailler une Vigne, est d'examiner les cas particuliers où elle se trouve, & après cela, l'état de chaque cep. Cette regle peut se regarder comme le premier principe de la taille : voici les autres.

69

A la cinquieme année, ou la fixieme commençant, la Vigne bien conduite, peut être réputée comme Vigne faite, comme Vigne ayant bon pied, quoiqu'elle en puisse prendre encore. En conféquence elle fera taillée de même que toutes les Vignes formées & en bon rapport : deuxieme principe.

La meilleure maniere de tailler la Vigne pour la maintenir en bon état, & en obtenir tous les ans un rapport égal & en même temps très-grand, eft en général de tailler une partie des ceps alternativement à bois plus encore qu'à vin, ou autrement dit, plus court que long, & l'autre partie des ceps à vin encore plus qu'à bois, c'eft - à - dire, plus long que court : troifieme principe:

Si, au lieu de fe conformer aux principes cideffus, on jugeoit par une raifon ou par une autre, devoir préférer de tailler également tous les ceps à bois & à vin, comme on dit, en certains Vignobles, alors, en fuppofant que la Vigne foit une Vigne faite & à fon dégré de force, on doit la tailler tous les ans de la même maniere, enforte, par exemple, que le cep qui aura été taillé à dix nœuds, le fera pareillement l'année d'après à la même quantité de nœuds » comme celui qui l'aura été à quinze, le fera de même l'année fuivante à quinze, & ainfi des

E 3.

70

autres, pourvu néanmoins que d'une année à l'autre les circonftances n'ayent point changées, car il ne faut jamais perdre de vue le premier principe : celui-ci est le quatrieme.

Il est d'expérience que de six brins ou farmens que donne un long bois taillé à six yeux, les deux & même les trois brins inférieurs sont beaucoup moins longs & moins gros que ceux que donnent deux broches, taillées chacune à trois yeux ; d'où il suit que les grappes étant d'ailleurs aussi fortes, c'est économiser la séve que de tailler en long bois plutôt qu'en broches. Toutes les fois donc qu'un cep paroîtra assez vigoureux pour supporter trois broches, on doit préférer à l'égard des especes de cepages qui en sont susceptibles, (& tous à la rigueur le sont) de faire un long bois de cinq ou six nœuds, avec une broche taillée à trois & souvent à deux sur le sarment le plus bas, en observant, & ceci est de la plus grande conséquence pour éviter des méprifes ruineuses ; en observant, dis-je, que par ce long bois le cep ne se trouve pas plus chargé en nœuds, que si, au lieu d'une broche & d'un long bois, on l'eût taillé fur trois broches fans long bois. En agir autrement, ce seroit prodiguer & épuiser la seve bien Join de l'économiser.

Si au lieu de trois broches le cep pouvoit en supporter cinq, on pourroit faire deux broches

71

dont l'une de trois & la plus basse de deux yeux, & en outre deux long bois ou lambourdes de cinq yeux chacun. Si, ce qui est encore plus rare que le premier cas, le cep étoit encore plus fort qu'on ne vient de le supposer, on donneroit trois yeux à chaque broche, & six ou sept au plus à chaque long bois ou lambourde : cinquieme principe.

Un autre avantage du long bois, c'eft de pouvoir, l'année d'après, être facilement abaissé & couché en terre, où, au moyen des racines qu'il commence à faire en Mai ou Juin, il fuffit, avec le peu de féve qu'il tire de la fouche, pour produire & nourrir dix ou douze bourgeons, dont chacun peut porter une ou deux grappes.

Pour jouir de cet avantage, qui affurément est très-grand, & qu'on doit regarder, ainsi que nous l'éprouvons dans les bons Vignobles des environs de Paris, comme le premier de tous les moyens pour mettre à prosit la terre de la superficie, & pour obtenir la plus grande quantité possible de vin; pour jouir, dis-je, de cet avantage, au lieu de retrancher lors de la taille la lambourde ou long bois dont je viens de parler, on la laissera fur le cep, si le cep le permet, avec les deux brins qui auront le plus de longueur, (ce sont ordinairement ceux qui sont à l'extrémité supérieure); on couchera ensuite le

72

long bois ou lambourde, & les deux brins qu'on lui aura laiffés, à la profondeur de quatre ou cinq pouces, fuivant la nature de la terre, & on taillera chacun des farmens à cinq ou fix yeux. Si le long bois portoit ou avoit pouffé trois beaux brins ou farmens, & qu'on eût deffein d'en faire du plant enraciné, ou autrement dit, des chevelures, pour foi ou pour revendre, on laiffera ces trois brins, & on ne les taillera qu'à trois yeux au plus chacun, après les avoir couchés; ils en conviendront beaucoup mieux pour faire du bon plant de chevelure que s'ils avoient été taillés plus longs : fixieme principe.

Il eft vrai que fi la longue taille, bien entendue toutefois, eft plus favorable pour la quantité, elle l'eft un peu moins pour la maturité , étant de fait que les raifins que donnent les longs bois & les chevelures, quand elles font taillées longues, mûriffent un peu plus tard que ceux que donnent les broches taillées à deux ou trois bourres ou nœuds; mais comme d'un côté ce retard eft en général peu confidérable, & que de l'autre il eft , on ne peut pas plus certain, que ni ce retard, ni la groffeur des raifins n'empêchent point qu'en fe conformant à mes procédés pour la manipulation des vins, le vin ne puiffe être auffi bon & même *beaucoup meilleur* qu'il ne l'eft à préfent, je ne penfe pas que ces

73

confidérations doivent empêcher aucun pays de Vignobles quel qu'il foit, de faire ufage & de profiter de l'espece de long bois dont il s'agit. Il me semble à moi que la quantité est une chose assert précieuse pour ne pas la facrissier inconsidérément, & hors le cas de nécessité la plus absolue & la mieux démontrée.

Cependant il s'en faut bien que j'approuve indiftinctement toutes fortes de longs bois. Les longs bois, tels qu'on est en usage d'en faire, fous différens noms, & dans une infinité de Vignobles, me paroissent au contraire avoir les plus grands inconvéniens.

Ces inconvéniens confiftent , 1°. en ce que les longs bois dont je veux parler , portant, fuivant les lieux, depuis dix jufqu'a douze , & quelquefois quatorze nœuds ou bourres, les méprifes font certainement *plus dangereufes* que fi ces longs bois n'étoient que de cinq ou fix yeux ; 2°. en ce que la vigne étant néceffairement plus élevée , les raifins en mûriffent plus tard quand ils mûriffent ; 3°. en ce que le Vigneron, toujours dirigé par l'habitude du pays bien plus que par la réflexion & la vigueur réelle des ceps , charge de ces longs bois, parce que c'eft l'ufage , nombre de ceps , qui , comme je l'ai vu dans le Bourbonnois & le pays Meffin, n'ont ni la force ni l'âge de les fupporter ; 4°. en ce

74

que ces longs bois étant pliés en anneau, la fève se porte à peu près également dans tous les nœuds, & par conféquent y développe, si elle est assez abondante, nombre de forts bourgeons dont la nourriture l'épuise incomparablement plus que ne feroient des lambourdes de cinq ou six nœuds, qui n'étant point roulés, mais seulement allongés sur un autre échalas que celui du cep, ne produisent à l'extrémité que deux ou trois forts bourgeons; les trois ou quatre inférieurs étant naturellement, comme je l'ai déja dit, trèspetits, quoique les grappes soient très-grosses. 5°. Enfin, en ce que ces longs bois devant nécessairement être retranchés, ils ne sont d'aucun usage ultérieur pour la plus grande production de la Vigne, à la différence de ceux que je confeille, qui, par les chevelures & le plant qu'ils produisent l'année d'après, sont également favorables à l'accroissement du revenu du Propriétaire & à celui de la reproduction.

Cette derniere raifon, fût-elle la feule, il me femble qu'on ne pourroit gueres s'empêcher d'en conclure que ces longues tailles font abufives, & par conféquent qu'il faut les fupprimer & les réduire à la proportion que j'ai indiquée : feptieme principe.

A l'égard des Vignobles où, au lieu de tenir droits ou simplement de courber les longs bois

75

ou longues tailles dont je viens de parler, l'on est dans l'usage de les coucher en terre, quoique j'estime moins cet usage que celui que j'indique, cependant je pense qu'on peut le tolérer dans les Vignes aflez vigoureuses pour supporter des tailles de douze ou quatorze nœuds ; mais dans la vue de conferver la Vigne basse, & de faire des chevelures ou marcottes, je conseille, 1º. de n'établir ces longues tailles que fur des brins . inutiles au rabaissement de la Vigne; 2º. de coucher ces brins de maniere que, conformément à la conclusion du sixieme principe, la partie hors de terre n'ait que deux ou au plus trois nœuds. Ces deux ou trois nœuds, avec les trois ou quatre qui se trouveront au-dessus de la partie enterrée, (car allez communément dans ce cas, on n'enterre pas le jeune bois jusqu'au vieux) feront une charge suffisante : huitieme principe.

Je dois obferver que les lambourdes ou longs bois, même fuivant mes principes, ne doivent être pratiqués que fur,les ceps bien portants & en vigueur ; comme auffi, que lotfque ces lambourdes pouffent mal & ne donnent point à leur extrémité de forts brins ou farmens, il faut au lieu de les coucher, les retrancher lors de la taille, & ménager Leaucoup en outre le cep qui, felon toutes les apparences, aura fatigué à les porter ; car c'est principalement de l'écono-

16

mie de la taille que dépend la durée de la Vigne & de son rapport. Les Vignerons ne peuvent donc y faire trop d'attention, ni leurs Maîtres la leur trop recommander : neuvierne principe.

Longue tige & vieux bois, ou vieilles branches, deux caufes principales & trop communes de la ruine des Vignes, principalement des Vignes hautes & de celles qui font tenues en treilles ou perches. Il faut donc tenir la Vigne baffe de tige, autant que cela fe peut, & lui laiffer le moins de vieilles branches qu'il est possible. On y parviendra en taillant toujours à bois, c'est-à-dire, très-court sur les brins les plus bas, & en supprimant toutes les branches élevées ou non, qui auront au-dess de trois ou quatre ans, & fouvent même au-dessour, fuivant les cas.

Je fçais bien que ce qui arrête le plus fouvent le Vigneron, c'eft qu'affez communément les farmens qui fe trouvent au faîte du cep font les plus forts & quelquefois les feuls fur lefquels on puiffe efpérer du fruit ; mais outre qu'en fuppofant mêmece cas, qui n'arrive pas toujours , il faut fçavoir facrifier la jouissance d'une année à celle de plusieurs, c'est que le plus généralement, & lorfque le cep a fuffifamment de force , il n'y a ni facrifices ni pertes à faire. Il fuffit pour cela de tailler à cinq ou fix yeux, plus ou moins , fuivant les circonstances , un

ou deux des farmens qui feroient à retrancher, c'est-à-dire, les plus élevés. L'année d'après, (car rarement le pourroit-t-on l'année même) on les couche en terre, en confervant un ou deux des fix bourgeons qu'ils ont poussés, ainsi qu'il est dit au fixieme principe, & quand ils ont donné leur fruit on les coupe & on les enleve.

Par ce moyen & l'attention qu'on aura eue de tailler très-court sur les brins inférieurs, le cep se trouvera rabaissé & en état de produire sans qu'il y ait eu aucune interruption.

Dans les Vignes en treilles, au lieu de coucher, comme on vient de dire, les bourgeons du long bois on les retranchera, & la vieille branche qui les aura produits : dixieme principe.

CHAPITRE VI.

Des fumiers, avec quelques observations relatives à la différence des raisins ou cepages.

Ly a tant d'especes de raisins ou cepages ; la nature, le choix & la convenance de ces différentes especes de raisins avec les différentes fortes de terres ; tous ces objets sont ou paroissent si intéressans que j'aurois dû, ce semble, en faire la matiere d'une discussion particuliere ; cependant

77

78

ayant fait réflexion d'un côté, que si ces mauvais plants se multiplient, ce n'est pas qu'on ne connoisse bien les bons; & de l'autre, que les principes généraux des convenances absolues, s'il y en a, de tel cepage avec tel terrein, n'étoient rien moins que sûrs & bien connus, je n'ai pas cru devoir m'y arrêter. Je dirai feulement qu'à mon avis, il y a beaucoup de terres où les bonnes especes paroissent ne pas pouvoir réussir, & où cependant elles réussiroient en préparant les terres, & en gouvernant les jeunes plants avec plus de soin & des précautions particulieres qu'il est bien rare qu'on observe.

Un des meilleurs moyens qu'on puisse employer quand on l'emploiera à propos, c'est le fumage ; j'ai déja dit qu'en certains cas, il étoit avantageux de fumer en plantant ; hors ce cas, je confeille de fumer la seconde année, soit que la plantation ait été faite en plant enraciné ou non.

Si on fume avant l'hiver, comme cela fe pratique & doit fe pratiquer dans toutes les terres chaudes & légeres, on laissera le fumier à découvert jusqu'au mois de Février ou au commencement de Mars qu'on le recouvrira de terre.

On fumera encore la quatrieme année, & même davantage qu'à la deuxieme, fupposé que la terre ou la Vigne ayent besoin de ce secours, & ce secours dans tous les cas, ne peut qu'être avantageux.

Passé ce second fumage, on ne fumera plus la Vigne si on ne veut, que dans les places qu'il faudra regarnir de ceps, ou dont les ceps par leur maigreur annonceront qu'ils ont besoin d'un nouvel engrais; deux cas infiniment plus rares dans ma méthode que dans l'usage ordinaire.

Je crois inutile d'avertir qu'il faut que le fumier foit adapté à la qualité de la terre; cette regle & beaucoup d'autres que je pourrois citer fur l'objet dont il s'agit, font si connues que je me reprocherois de les rappeller; c'est pourquoi fans m'y arrêter, je vais dire un mot des labours.

CHAPITRE VII.

Des Labours.

S I les mauvaifes herbes font fi nuifibles aux Vignes, lors même qu'elles font toutes formées, on conçoit qu'elles le font encore bien autrement aux Vignes qui fe font ou qui commencent à fe faire ; aufli dans ces dernieres Vignes ne peut - on trop multiplier les labours. Dans les autres Vignes, trois & plus fouvent quatre labours par années font fuffifans ; mais ici la propreté de la Vigne étant une condition indifpenfable pour que la plantation réuffiffe, c'eft

80

à cette condition seule à faire la loi & à décider du nombre des labours.

Dans ces Vignes & toutes les autres, on donnera au labour le moins de profondeur qu'il fera poffible, cette profondeur ne fût-elle que de deux pouces, ç'en feroit affez. Dans les premiers temps que j'ai eu mes Vignes, je ne ceffois de quereller mes Vignerons pour qu'ils donnaffent le plus d'épaiffeur poffible à tous leurs labours; mais ayant reconnu par la fuite l'abus & du moins l'inutilité de cette pratique, j'ai entiérement changé de fyftême. Il eft pourtant vrai de dire que lorfque le premier labour a éte un peu épais, les labours fuivans font plus faciles.

CHAPITRE VIII.

Des Echalas & du temps où il faut lier la. Vigne.

S I on m'en croit, au lieu de mutiler fucceffivement & en tous fens les racines, comme on le fait en piquant & en retirant chaque année, les échalas qu'on enfonce au pied de chaque cep, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, on les noircira & brûlera à la fuperficie de l'un de leuts deux bouts, de la longueur de neuf à douze pouces,

pouces, & enfuite on les placera & enfoncera bien à demeure ; les échalas feront plus fermes & dureront davantage, les pieds de Vigne s'en porteront mieux, & il en coûtera moins. Ces avantages ont déja été faifis par d'habiles Agriculteurs, qui en conféquence ont adopté l'ufage que je communique ici.

Indépendamment de ces échalas à demeure, on en réfervera un nombre fuffifant pour garnir, en fon temps, les longs bois & les chevelures dont j'ai parlé.

A la fin de Mars ou au commencement d'Avril on arrêtera le vieux bois à l'échalas, c'eft-àdire le cep & les lambourdes, ainfi que les chevelures, fur-tout quand ces dernieres feront taillées long. On fçait dans quel temps il faut lier le bois verd. Cette opération demande des attentions que l'ufage doit avoir appris depuis long-temps à connoître.

CHAPITREIX.

De l'Ebourgeonnement.

L'ÉBOURGEONNEMENT se fait assez ordinairement en Mai, & souvent en Juin. En général on ne peut le faire trop tôt dans les jeunes plan-

829

tes, & dans les terres maigres & les Vignes fatiguées.

Tout le monde est tellement convaincu de l'importance de cette opération, que je crois inutile d'en démontrer ici la néceffité. On fçait également par-tout qu'il est avantageux de tenir la Vigne basse de tige, & par conféquent de laisser au pied de chaque cep un ou deux des plus forts bourgeons pour rabattre la Vigne fur ces fausses pousses, qu'on n'enleve pourtant que trop fouvent, moins encore par ignorance que par la négligence & la précipitation des perfonnes qu'on emploie à cette façon.

C'eft en faifant cette opération qu'on doit pincer ou rogner à une ou plutôt deux feuilles au-deffus du fruit, les brins inférieurs & foibles des lambourdes & des chevelures à longues tailles. (*Voyez* le commencement du cinquieme principe de la taille.) On feroit encore mieux de faire ce pincement lors du premier lien qu'on donne aux nouveaux bourgeons, fuppofé, ce qui doit être, qu'on fasse ce premier liage avant l'ébourgeonne ment.



83

CHAPITRE X.

De la Rognure.

KOGNER la Vigne c'est arrêter ou couper le bout des bourgeons de l'année. Cette façon se donne quelque temps après la fleur pour afsurer une séve plus abondante aux fruits qui se sont déclarés, & pour faciliter aux rayons du foleil les moyens de mûrir les raisins ; mais à l'égard des ceps qui poussent beaucoup, elle me. paroît tout au moins superflue, d'autant qu'en. ce cas, elle n'est propre qu'à faire naître sur le brin qui a été pincé, de foibles jets dont on ne. peut faire ulage, & qui loin de soulager la Vigne, ne font au contraire que l'affoiblir & augmenter sa charge ; c'est pourquoi, à l'égard des pousses vigoureuses dont je viens de parler, je confeille de ne les rogner qu'à la fin d'Août ou au commencement de Septembre, suivant que l'année fera plus ou moins avancée & plus ou moins feche. C'est à peuprès vers ce temps, & le plus souvent au commencement d'Août, qu'on doit édruger la Vigne, c'est-à-dire, retrancher les fausses pousses qui sont sorties sur les brins de l'année.

L'ART DE LA VIGNE

343

CHAPITRE XI.

Des Provins, & de la maniere de provigner.

S'IL étoit de l'homme de sçavoir mettre un frein à son avidité, il se seroit contenté de presfer les ceps dans leur rang fans encore les étendre au-Jelà; mais la cupidité ne sçait pas se borner. Le Vigneron a vu un espace vuide entre un alignement & un autre, & aussi-tôt, sans combiner les suites de l'opération qu'il alloit faire, & si cet espace étoit, ou non, plus que suffisant à l'aliment & à la confervation des ceps que sa main venoit de planter, il s'est hâté d'y provigner & de forcer à la multiplication, & pour ainsi dire, à la maternité, de jeunes tiges qui ayant à peine trois ou quatre ans, étoient encore bien loin d'être formées elles-mêmes ; mais bientôt après voyant que la terre sembloit rejetter les nouveaux nourrissons dont il avoit surcharge son sein, il entreprit d'y suppléer par des sucs étrangers. Ses efforts ne furent pas sans succès, & l'encouragerent même à braver entiérement la nature; les premiers ceps multipliés, en multiplierent d'autres, & la terre en fut couverte & l'est encore, comme on le peut voir par-tout,

& dans les Vignobles des environs de Paris encore plus qu'ailleurs. Qu'on les parcoure & on verra que l'art, si l'on peut donner ce nom à des moyens auffi fimples, auffi ruineux, & auffi mal employés, y combat fans ceffe la nature : on y verra quelques belles Vignes où celle-ci est vaincue ; mais on y en verra beaucoup d'autres où l'art l'est à son tour, & qui n'ont plus rien de cette vigueur & & de cette fertilité précaires que celui-ci sembloit leur avoir donné. Aidons la nature, mais n'efpérons pas de la soumettre. Nous le voudrions en vain ; si elle paroît céder pour un temps, bientôt elle nous forcera à céder nous-mêmes à fa réfistance. Je ne conseille donc ni la multiplicité, ni la multiplication des ceps. Je n'approuve pas davantage la maniere dont on les multiplie ; j'ai déja dit que dans ma méthode on n'auroit que fort rarement à provigner ou plutôt à regarnir. Lorfque le cas arrivera, après avoir creusé à la place qu'on voudra regarnir, un ttou d'une profondeur & d'une largeur suffisantes, on plantera un sarment ou plant enraciné, ou encore mieux, un jeune cep si ou en a ; on en étendra bien les racines, on les couvrira d'un peu de terre, ensuire on fumera, on comblera le trou, & on donnera au nouveau plant toutes les façons qu'on sçait être nécessaires.

les y conterver, de la la le principal motif pene

. 86

CHAPITRE XII.

De la greffe de la Vigne, du déchaussement des Ceps, & de l'ébarbement des racines.

A greffe de la Vigne est une opération si délicate, si coûteuse, si peu pratiquée, & si peu praticable en grand, & par conséquent d'une si petite utilité, que je ne crois pas devoir m'y atrêter.

C'est à-peu-près par la même raison que je ne parlerai ni du déchaussement de la Vigne, ni de l'ébarbement des racines qui se trouvent près de la superficie de la terre. Ces opérations surabondantes & minutieuses sont à mon avis, beaucoup plus recherchées que nécessaires. La culture de la Vigne est déja assez dispendieuse sans la surcharger encore de façons dont l'utilité est au moins très-équivoque, à en juger par le raisonnement, & même par le produit des Vignes où elles ne se pratiquent point. Si par nombre de causes trop longues à détailler, la couche de terre de la superficie est la meilleure, il semble qu'au lieu d'en bannir les racines, comme on cherche à le faire par la seconde opération que j'attaque, on devroit au contraire, s'efforcer de les y conserver, & c'est le principal motif pour

lequel j'ai confeillé de ne faire que de légers labours. Je n'ignore pas les raifons qu'ou donne de l'une & l'autre de ces opérations; mais elles me paroiffent si futiles, que je pense qu'on ne doit y avoir aucun égard.

CHAPITRE XIII.

Des insectes contraires à la Vigne.

L seroit bien à désirer sans doute qu'on pût délivrer la Vigne des infectes qui la rongent, & qui quelquefois même la ruinent ; mais comme de rous les moyens qu'on a proposés jusques à présent pour y parvenir, les uns sont ridicules, & les autres aussi incertains que petits & impraticables, je ne parlerai ni du mal ni des remedes. Les infectes, ainsi que les autres fléaux qui désolent la Vigne, sont & seront toujours quoi qu'on fasse; & quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais s'en garantir. Tout ce qu'on peut faire, & c'est beaucoup, c'est de rendre infenfibles & presque nuls les efforts des uns, en leur opposant de puissantes & nombreuses racines, & de diminuer le ravage des autres, en donnant aux tendres rejettons de la Vigne & aux fruits qu'ils portent, plus de force, plus de lève, plus

F 4

88

de vigueur. Il est d'expérience que plus les Vignes font robustes, & plus elles sont en état de se défendre contre leurs ennemis; mais pour qu'elles soient robustes & qu'elles puissent se défendre constamment, ce n'est point assez qu'elles soient bien gouvernées; ce qui leur manque presque toujours : il faut encore que leurs racines puissent s'étendre & se multiplier dans un espace de terre proportionné à la force qui leur est nécessaire.

CHAPITRE XIV.

Des Vignes tenues en perchées ou basses treilles.

BIEN des perfonnes féduites par quelques avantages apparens que leur préfentent ces Vignes en perchées, comme elles le font dans l'Auxerrois & ailleurs, regardent la forme de ces fortes de Vignes comme la plus avantageufe. Pour moi, j'y trouve deux grands inconvénients.

Le premier, qui se rapporte à l'économie de la culture, est que bien certainement cette forme exige plus d'avances & de main-d'œuvre que la culture ordinaire; d'où il suit qu'elle est encore plus dispendieuse que cette culture, & infiniment plus que dans ma méthode.

Le second qui se rapporte à la quantité du produit, est que ces Vignes ne pouvant être traitées suivant le sixieme principe de la taille, &, ayant d'ailleurs relativement aux longues tailles & aux vieilles branches, les défauts dont j'ai parlé dans les sept & dixieme principes; il est impossible, en les supposant même au dégré d'écartement que j'enseigne, qu'elles rapportent autant qu'elles pourroient rapporter. On pourroit peut-être m'opposer qu'au moins elles ont l'avantage d'être plus exposées à l'air & au soleil ; mais outre que, pour qui voit bien, cet avantage n'est pas toujours le seul à confidérer, c'est que de ce côté-là même, ainsi que de tous les autres, ma méthode est encore plus favorable, & par conséquent à préférer.

CHAPITRE XV.

Des Vignes hautes.

aites, all abfolument necetti

J'ENTENDS par Vignes hautes, non pas les Vignes arbuftives, mais toutes les Vignes indiftinctement qui font foutenues par des échalas dont la hauteur excede celle de quatre pieds & demi. Ces Vignes varient de forme, d'espace & de hauteur, fuivant les lieux; mais quelles que foient les raisons qui ont pu les faire adopter,

il est certain qu'en général elles sont moinsfavorables à la maturité, & par conséquent à la bonne qualité du vin, que les Vignes basses de tige. Premier désavantage qui devroit les faire bannir de tous nos Pays de Vignobles.

Ce défavantage, quelque considérable qu'il soit, n'est pas le seul.

1°. Celles de ces Vignes que j'ai vues ne font point affez écattées, d'où réfultent deux grands inconvénients. Le premier, que les ceps ou rangées de ces Vignes fe font ombre & entretiennent au pied de la Vigne une humidité, qui en général ne peut que lui être très-préjudiciable. Le fecond, que les ceps n'ayant point un efpace fuffifant pour toute la charge qu'on leur donne, il faut néceffairement qu'ils fuccombent, & qu'ils foient remplacés, ou par d'autres ceps, ou par des provins : objet continuel de dépenfes.

2°. Pour maintenir ces vígnes à une hauteur fi extraordinaire, il est absolument nécessaire de deux choses l'une, ou que la tige soit fort élevée, ou que la taille soit fort longue; & ces deux inconvéniens sur lesquels on peur consulter les sept & dixieme principes, se rencontrent effectivement dans les Vignes dont je parle, & s'y rencontrent encore que l'on paroisse avoir asse généralement pour principe de faire

90

91

foigneufement des courfons; comme s'il fuffifoit de faire une taille à deux ou trois nœuds, pour avoir raifon d'en faire une ou deux de douze ou quatorze.

On me dira peut-être que malgré tout, beaucoup de ces vignes durent bien plus long-temps que les Vignes pleines ; mais fans nier le fait, ni examiner ce qu'il en coûte pour entretenir, réparer & renouveller ces Vignes, cette durée ne peut prouver, contre les principes que j'ai établis, que la maniere de tailler dont est question ne foit point vicieuse : tout ce qu'elle pourroit prouver c'est que l'écartement, quoique souvent inconrplet, est si favorable, que jusqu'à un certain point, il soutient la Vigne en dépit de la mauvaise culture : elle ne prouve point fur-tout qu'il est plus avantageux de ne pas faire de chevelures que d'en faire, & qu'il y auroit plus de risque & moins de sagesse à faire de médiocres longs bois qu'à en faire qui ne finissent point. Tous les hommes sensés & de bonne foi, qu'il me soit permis de le dire, conviendront au contraire, que, toutes choses égales d'ailleurs, il est impossible qu'une Vigne basse de tige & de taille, dépenfant moins de féve qu'une Vigne haute, & pardessus cela taillée long, ne produise & ne se soutienne davantage & plus long-temps que cette derniere ; cette derniere, fût-elle d'aille urs, ce

92 L'ART DELA VIGNE. qui n'est guere possible, aussi bien gouvernée dans son genre que l'autre peut l'être dans le sien. Aussi de tous les Vignerons que j'ai interrogés, n'en est-il aucun qui n'en soit revenu à dire pour dernier argument & suprême raison: » C'est la coutume du pays «.

CHAPITRE XVI. Des Vignes écartées.

QUELQUE AVIDE que foit la cupidité, quelques efforts qu'elle fasse pour multiplier ses jouiffances & les biens qui en sont l'objet, il est des circonstances qui, si elles ne l'éclairent pas, lui sont au moins violence & la contraignent de céder. De cela seul, vient sans doute, qu'au lieu d'être servées comme elles le sont dans tout le reste du Royaume, les Vignes de plusieurs cantons de nos Provinces Méridionales sont très-espacées, & quelques-unes même à un excès, qui, au premier coup d'œil, ne peut que paroître ridicule.

Je n'entrerai point dans le détail de ces différents espacemens, qui d'un lieu à un autre varient souvent dans les mêmes especes de terres. Je rechercherai encore moins la raison de la différence de ces espacemens. Je pense que les Pays même qui les pratiquent auroient bien de la peine à m'en donner de bonnes, & que je ne pusse combattre par d'autres ; car souvent il y a de bonnes rai-

93

sons pour faire une chose, & encore de meilleures pour ne la pas faire.

Ce n'est pas que je condamne toute variété. Que dans les terres grasses & fortement humides, comme les palus de Bordeaux, on espace la Vigne davantage, & qu'on l'eleve plus haut que dans les terres feches & légeres comme les graves : cette diversité d'écartement me paroît dans l'ordre; mais, je le répete encore, pourquoi cette diversité dans les mêmes terres ? Pourquoi dans les mêmes terres les mêmes espaces entre les rangées, & un autre dans les rangées? Pourquoi, dans deux Vignobles qui se touchent, les Vignes font-elles épaisfes ici, & claires là ? Pourquoi dans une terre où on ne veut cultiver que la Vigne seule, cet espace immense entre une rangée & une autre? Pourquoi, au moins, lorfqu'on plante la Vigne, ne met-on pas les ceps plus près dans les rangées, puisque la culture n'en coûteroit pas davantage? Pourquoi dans des Pays, dont les Vins sont recherchés, & pourroient l'être encore plus, s'ils étoient bien faits, pourquoi ce prodigieux écartement qui ne rapporte rien ? Pourquoi ne pas changer de vue & de conduite, suivant les circonstances & la faveur des débouchés ? Pourquoi par négligence, par préjugé, ou par économie mal entendue, perdre une aussi grande étendue de terrein ? Pour-

L'ART DE LA VIGNE

94

quoi ces Vignes arbustives & hautes, dans un terrein où la Vigne basse cultivée suivaut mes principes réuffiroit mieux ? Pourquoi, dans une terre, celui-ci, sage économe, fait-il labourer sa Vigne à la charrue, & que celui-là la fait labourer à bras ? Pourquoi dans la même nature de terre, l'un fait-il rayonner sa Vigne, & que l'autre la fait planter à la taravelle? Pourquoi ces longues tiges & ces vieilles branches qui appauvrissent la Vigne & la tuent ? Pourquoi tout cela & beaucoup d'autres vices de culture que je ne puis rappeller ici, si ce n'est que l'écartement des ceps, tel qu'il se pratique, est en général aussi mal vu que leur rapprochement, & que l'un & l'autre ont besoin d'être rectifiés sur des principes plus sages, mieux combinés, plus sûrs, & qui soient également opposés aux deux excès ?

CHAPITRE XVII.

Des Vignes rampantes, & de celles qui se soutiennent d'elles-mêmes.

C ES Vignes en usage dans quelques Provinces, ont fans doute, fuivant les années, de grands défavantages, & perfonne ne les connoît mieux que ceux qui les cultivent ; cependant il faut

L'ART DE LA VIGNE.

avouer que du côté de l'économie, & par conféquent pour le pauvre cultivateur, elles ont aussi des avantages bien précieux. C'en feroit un bien important pour tous les Vignobles, & fur-tout pour quelques-uns, qu'on pût y supprimer l'usage si ruineux des échalas ; & il est à croire que dans toutes les fituations abritées des grands vents, ou du moins qui y sont peu exposées, on pourroit y parvenir & pratiquer la deuxieme espece de Vigne. J'ai vu, & dans mes Vignes mêmes, plusieurs ceps, sans échalas, dont les rameaux, quoique chargés de raisins, se sont très-bien soutenus sur leur basse & asser forte tige, fans que le fruit en ait le moindrement souffert, au moyen de ce qu'ils étoient fortement réunis par des doubles & triples liens. Que d'expériences encore à faire, & que d'abus encore à réformer après ceux que je m'efforce de détruire ! On devroit éprouver auffi de la premiere espece de Vignes, je veux dire des Vignes courantes & rampantes. Cette espece de culture convient particuliérement à toutes les expositions élevées, à celles qui sont le plus en butte à la fureur des vents, à toutes les terres sablonneuses, caillouteuses, arides & brûlantes ; & dans quel Pays de Vignobles n'en pourroit-on pas trouver de semblables ? En espaçant ces deux sortes de Vignes, comme je l'ai enseigné ; en les gouvernant en tout point, suivant mes principes,

95

L'ART DE LA VIGNE.

90

à l'exception d'un très-petit nombre, dont la forme de ces Vignes ne permet pas de leur faire l'application, on obtiendroit surement avec le temps de très-grands succès. Il est à croire qu'on n'en obtiendroit pas moins, ni de moins intéressants, en éprouvant la maniere particuliere de planter que j'ai donnée à la page 56, pour mettre les plus mauvais fonds en valeur-Toutes ces épreuves, qu'on pourroit faire en petit, ne coûteroient rien, & quand elles coûteroient, on en seroit dédommagé par le succès, & fans doute par la confidération publique ; car enfin, qui peut y prétendre à plus juste titre que l'habile Agriculteur, qui agrandit son art, & par-là devient, suivant la nature de ses découvertes, le bienfaiteur direct, non de quelques individus, ou même seulement de son Pays, mais encore de la société entiere, en quelques lieux qu'elles soient répandues ?

L'arnuel pre soning el sur F 1 N. L'arnuel à grantiturg

Pars du Wienobles n'en menseiren nas manver

als comble May 1 F.M. afanana was dear forest de

volume en cour paint, faifant mes sur per

COUVER MARTINE MULTING A COUPES ISS CO-

Extrait des registres de l'Académie royale des Sciences, du 29 Août 1763.

MESSIEURS de Jussieu & Tillet, qui avoient été nommés pour examiner des Observations sur la nouvelle maniere de cultiver la Vigne dans tout le Royaume, avec la comparaison des frais des deux cultures, par M. Maupin, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé que le principe, sur lequel roule la méthode proposée par M. Maupin, est connu pour certain (a); qu'il en a fait une heureuse application à la culture de ses Vignes ; que ses expériences annoncent beaucoup d'intelligence ; qu'il seroit à souhaiter qu'elles pussent se répéter dans différents Vignobles & dans différentes Provinces, & que l'Académie ne peut trop défirer que M. Maupin veuille bien continuer à lui en faire part, sur-tout en ce qui concerne la maturité du raisin & la quantité du produit, & à l'instruire du succès qu'elles auront eu. En foi de quoi, j'ai figné le présent certificat. A Paris, le 15 Septembre 1763. Signé GRAND - JEAN DE FOUCHY, Sécrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences.

(a) Ce principe, en effet, est connu de tout le monde; mais ce qui ne l'étoit de personne, c'étoit la juste application de ce principe, qu'on pouvoit étendre, ou trop, ou trop peu; c'étoit en quoi confistoit la découverte. L'Académie a reconnu cette découverte en déclarant que j'avois fait une heureuse application du principe à la culture de mes Vignes, & l'expérience a amplement justifié le jugement de l'Académie.

Paris le 7 Décembre 1772.

J E voudrois bien, Monfieur, pouvoir vous donnet avec exactitude le détail que vous me demandez fur le produit de la Vigne que je fais cultiver fuivant vos principes; mais depuis quatre ans, obligé de paffer à Fontainebleau les mois d'Octobre, je n'ai pu me trouver chez moi dans le temps des vendanges. Je ne puis donc vous communiquer que les observations générales que j'ai faites par moi-même dans les premieres années.

L'ancienne Vigne, qui a été éclaircie en votre préfence, est plantée dans une terre forte, très-froide, & très-humide. La partie éclaircie, qui est juste la moitié de la piece, n'a reçu aucun engrais : l'autre moitié a été fumée assez réguliérement de deux années l'une : la partie claire est située plus favorablement & mieux exposée que l'autre, qui est génée par l'ombre d'une avenue d'ormes (a).

La récolte de cette partie éclaircie a été conftamment, pendant cinq ou fix ans, plus abondante d'un cinquieme que celle de la partie voisine, où les ceps étoient cependant trois ou quatre fois plus nombreux.

J'ai remarqué que la maturité du raisin étoit plus tardive dans les rayons clairs, quoique mieux exposés à l'air & au soleil (b). (On voit que ce Magistrat ne déguise rien, & que son langage est celui de la vérité la plus

(a) Voyez les détails de cette expérience, pag. 28, & suiv. (b) Voyez pag. 31. intégre). La vigueur des ceps, l'abondance de séve, & la grosseur des grappes de raisins étoient la cause de cet effet fâcheux dans les années tardives & dans les climats froids comme le mien.

99

Dans des terreins plus légers & des expositions chaudes, cet inconvénient ne seroit d'aucune importance; mais je suis convaincu que cette culture infiniment meilleure que celle du Pays, pourroit encore être sensiblement perfectionnée, sur-tout par la taille que nos Vignerons exécutent en vrais automates, comme le reste (a).

Cette portion de Vigne étoit parfaitement belle, cette année : je ne l'ai vue que verte, mais elle est parvenue à une parfaite maturité. On m'a dit qu'en mon absence mes Habitants venoient la voir comme une curiosité. M. Trochereau seul méritoit de la voir, puisqu'il en reconnoît l'avantage. Quant à moi, ayant occasion de replanter incessamment des Vignes que j'ai idétruites depuis deux ans, je conserverai certainement la même méthode.

Je fuis, &c. DE FOURQUEUX.

(a) Voyez le Discours Préliminaire, p. 6.

Au furplus, ce que M. de Fourqueux dit ici de l'impéritie des Wignerons est très-vrai; mais pour que cela ne fût pas, il fauidroit qu'ils fussent instruits, & peut-être, jusqu'à présent, n'ontills pu l'être.

Gij

12 TX William and St.

- Paris, le 11 Décembre 1777.

E défirerois bien, Monfieur, pouvoir vous donner de nouveaux éclaircissemens sur les produits de la Vigne que je fais cultiver suivant votre méthode ; mais les occupations multipliées qui, depuis plusieurs années, prennent tout mon temps, ne m'ont pas permis de donner à cet objet une attention suivie. Les récoltes étant faites tous les ans en mon absence, on a négligé de diffinguer les quantités de vin produites par l'une ou l'autre partie. Les dernieres années ont été en général mauvailes & peu abondantes, & fur-tout la derniere. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la même culture a été continuée affez mal peut-être, attendu la mal-adresse & la routine des Vignerons ; que la piece de Vigne mi-partie des deux cultures est vieille & commence à dépérir, mais également dans ses deux parties. Au surplus, ayant eu occasion d'en replanter quelques pieces l'année derniere dans un terrein meilleur , j'ai donné ordre qu'elles fussent plantées & cultivées suivant votre méthode.

Je suis, &c, de Fourqueux.

100

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS CEVOLUME.

A VIS de l'Auteur. page j Discours Préliminaire, CHAPITRE I. Nouvelle maniere d'espacer les Ceps, avec le détail des expériences qui en prouvent les avantages. 24 CHAP. II. De la maniere de procéder à l'écartement des Ceps, dans toutes les Vignes pleines, & qui ont le défaut d'être trop serrées. 37 CHAP. III. De la Plantation de la Vigne, & de la préparation de la terre. 45 CHAP. IV. Du choix du plant & des qualités qu'il doit avoir pour être bon. 58 CHAP. V. De la taille de la Vigne. 64 CHAP. VI. Des fumiers, avec quelques observations relatives à la différence des raifins ou cépages. 77 CHAP. VII. Des Labours. 79 CHAP. VIII. Des Echalas & du temps où il faut lier la Vigne. 80 CHAP. IX. De l'Ebourgeonnement. 8 F CHAP. X. De la Rognure. 83 CHAP. XI. Des Provins, & de la maniere de provigner. 84 CHAP. XII. De la greffe de la Vigne, du déchaussement des Ceps, & de l'ébarbement des racines. 86

| CHAP. XIII. Des Insectes contraires à la Vig | me! |
|--|------|
| the second s | 87 |
| CHAP. XIV. Des Vignes tenues en perchées | 012 |
| basses treilles. | 88 |
| CHAP. XV. Des Vignes hautes. | 89 |
| CHAP. XVI. Des Vignes écartées. | 92 |
| CHAP. XVII. Des Vignes rampantes, & de ce | lles |
| qui se soutiennent d'elles-mêmes. | 94 |

. 0

- 6 T. 6 T

20

Las 's der beneges od in franc

and a participation of the second second

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pour titre ; l'Art de la Vigne, contenant une nouvelle méthode de cultiver la Vigne : il ne contient rien qui doive en empêcher l'impression.

Fait à Paris, ce 6 Septembre 1778.

LEBEGUE DE PRESLE.

PRIVILEGE DU ROI.

OUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NA-VARRE, A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Confeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieurenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT, notre amé le sieur , Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public, l'Art de la Vigne, contenant une nouvelle méthode de cultiver la Vigne, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expofant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de sois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Préfentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impreffion dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance de la présente Permiffion ; qu'avant de l'expofer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur HUE DE MIROMÉNIL; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très- cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit fieur DE MIROMÉNIL. Le tout à peine de nullité des Préfintes : DU CONTENU desquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera Imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobitant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le seizieme jour du mois de Décembre, l'an mil sept cent soixante-dix-huit, & de notre Regne le cinquieme.

PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

LEBEGUE.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 1540, fol. 65, confor-mément aux dispositions énoncées dans la présente Permission, & à la charge de remettre à ladice Chambre les huit exemplaires prescrits par l'article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 12 Janvier \$779.

Survey of

GOGUI', Adjoint.

